

SES RECETTES ONT AUGMENTÉ DE 10% EN 2024,
À 1827 MILLIARDS DA

LES VOYANTS DE LA CNAS SONT AU VERT



La Caisse Nationale des Assurances Sociales des Travailleurs Salariés (CNAS) a enregistré des résultats positifs au cours de l'exercice 2024. En effet, les revenus de la Caisse ont atteint 1827 milliards de DA en 2024, contre 1658 milliards durant l'année précédente, soit une hausse de 10%, a indiqué son directeur général, Nadir Kouadria.

Lire en page 3

Recrutement massif
et transparence
**COMMENT SONATRACH
RÉPOND AUX DÉFIS DU
MARCHÉ DE L'EMPLOI**



Dans un contexte économique où l'Algérie cherche à offrir des opportunités aux jeunes diplômés, la Sonatrach, pilier de l'économie nationale, se distingue par son approche proactive. En partenariat avec l'agence nationale de l'emploi (ANEM), l'entreprise a organisé un concours national d'envergure pour recruter des compétences techniques et novatrices, s'appuyant sur des processus rigoureux et transparents, afin de garantir des opportunités d'emploi dans différentes régions du pays.

Lire en page 4

ASSAINISSEMENT DU FONCIER AGRICOLE

Le dossier sera clos
avant la fin 2025

P2

CONTRIBUTION RESTAURATION DES TERRES DE MONTAGNE (RTM)

Le challenge
d'un développement
bien négocié

P5

ANALYSE TRUMP - OTAN 2025

Pourquoi le Président
américain veut faire
«payer» l'Europe

Pp8 et 9



Assainissement du foncier agricole Le dossier sera clos avant la fin 2025



L'opération d'assainissement et de récupération des terres agricoles concédées par l'Etat dans le cadre de la loi 10-03 a atteint des étapes "très avancées", selon le directeur général de l'Office national des terres agricoles (ONTA), Mohamed Ameziane Lanasri, assurant que ce dossier sera clos "définitivement" avant la fin de l'année en cours 2025. M. Lanasri a affirmé dans un entretien à l'APS que le processus d'assainissement et de récupération du foncier agricole octroyé en vertu de la loi 10-03 du 15 août 2010 fixant les modalités et les conditions d'exploitation des terres agricoles relevant du domaine privé de l'Etat et stipulant la conversion du droit de jouissance en droit de concession, a atteint des étapes "très avancées", en application des instructions du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, de "clôturer ce dossier avant la fin de l'année 2025". Alors qu'il présidait la cérémonie de célébration du 50e anniversaire

de la création de l'Union nationale des paysans algériens (UNPA), en novembre dernier, le président de la République avait souligné que "le foncier agricole est un problème hérité depuis l'indépendance, mais nous nous attèlerons à clore définitivement ce dossier en 2025", appelant les membres du gouvernement à travailler avec les agriculteurs pour trouver une solution à ce dossier ainsi que les cadres juridiques devant définir et protéger la propriété foncière. A ce jour, plus de 85.000 hectares de terres inexploitées ont été récupérés et seront redistribués dans le cadre de la concession, selon le directeur général de l'ONTA, soulignant que cette opération est intervenue sur la base des résultats de l'inspection effectuée sur le terrain par les comités de wilayas chargés du suivi et du contrôle de la mise en œuvre des projets agricoles et qui comptent parmi ses membres des représentants de l'office, des directions des services agricoles et des communes. "La décision de récupérer ces terres agricoles est intervenue après avoir transmis

aux bénéficiaires des mises en demeure à ce sujet", a précisé le même responsable, tout en mentionnant que de "nombreux agriculteurs se sont conformés et ont adhéré aux termes du cahier des charges, tandis que 1.531 contrats de concession agricole ont été résiliés et récupérés pour être attribués à des investisseurs sérieux". Quant aux dossiers en attente, relatifs au règlement sous les formules précédentes dans le cadre du décret exécutif 24-55 modifiant et complétant le décret 21-432, M. Lanasri a précisé qu'"ils s'élevaient à plus de 33.000 dossiers qui concernent une superficie totale de plus de 642.000 hectares au niveau de 52 wilayas et dont 98% des dossiers ont été étudiés". Après étude de ces dossiers, plus de 1.300 certificats de qualification ont été attribués à ce jour pour une superficie totale estimée à 141.000 hectares, a-t-il mentionné ajoutant que ces certificats ont été délivrés par l'office après régularisation de la situation, en attendant l'obtention d'un contrat de concession. -- 188.000 contrats de concession --

Finances Faid préside à Médine une réunion des Gouverneurs de la BID

Le ministre des Finances, Laaziz Faid, a présidé, dimanche à Médine (Arabie saoudite), une réunion des ministres des Finances, Gouverneurs des 57 pays membres du Groupe de la Banque islamique de développement (BID), portant sur le cadre stratégique de la prochaine décennie 2025-2035, indique un communiqué du ministère.

Lors de cette rencontre, "les participants ont examiné le plan d'action de la BID pour les dix prochaines années, l'objectif étant de répondre aux aspirations des pays membres en tant que partenaire de développement et de renforcer leur engagement dans le financement des projets de développement avec des mécanismes de financement innovants", précise le communiqué.

Dans son allocution à cette occasion, M. Faid a souligné l'importance de cette rencontre, notamment dans un contexte où la BID traverse une phase de transformation nécessitant une prise en compte des défis actuels et futurs, ainsi que des difficultés de développement rencontrées par les pays membres.

Le ministre a également mis en avant le rôle crucial des idées et contributions dans l'élaboration du nouveau cadre stratégique, permettant ainsi de tracer une feuille de route qui garantira au Groupe de la BID de poursuivre ses missions avec excellence et efficacité à l'avenir, ajoute la même source.

Avant-projets de loi portant codes communal et de wilaya Boughali reçoit le rapport final des propositions

Le président de l'Assemblée populaire nationale (APN), M. Brahim Boughali a reçu, hier, lundi, le rapport final des propositions relatives à la révision des deux avant-projets de loi portant codes communal et de wilaya, indique un communiqué de la chambre basse du Parlement.

«M. Boughali a reçu le rapport final des propositions relatives à la révision des deux avant-projets de loi portant codes communal et de wilaya de la part du vice-président de l'Assemblée, président du groupe de travail créé à cet effet, M. Rachid Zine, en présence de plusieurs vice-présidents de l'APN, ainsi que de membres du groupe de travail», selon la même source.

Intempéries

Plusieurs routes coupées en raison de l'accumulation de la neige

Des routes ont été coupées à la circulation en raison de l'accumulation de la neige, ces derniers jours, dans plusieurs wilayas du centre et de l'est du pays, a indiqué, hier, lundi, un communiqué du Commandement de la Gendarmerie nationale.

L'accumulation de la neige a entraîné la fermeture de la RN 33 reliant les wilayas de Bouira et de Tizi-Ouzou au niveau d'Akourar dans la commune de Bechloul et de Tikjda (commune d'El Asnam), ainsi que la RN30, dans son tronçon reliant la commune de Saharidj (Bouira et Ouacif) à Tizi Ouzou, précisément au niveau de la région de Tizi N'Kouilal (commune de Saharidj), précise la même source.

A Bouira, l'accumulation de neige au niveau du Col de Tirourda (commune d'Aghbalou), a également entraîné la fermeture de la RN15 reliant les wilayas de Bouira et Tizi Ouzou.

A Tizi Ouzou, l'accumulation de neige a causé la fermeture de la RN33, dans son tronçon reliant la commune d'Ait Boumahdi et la région d'Asloul, la RN15 reliant les wilayas de Bouira et Tizi Ouzou, précisément au niveau du Col de Tirourda (commune d'Iferhounène), le chemin de wilaya no 253 reliant Tizi Ouzou et Béjaia au niveau

du Col de Chellata dans la commune d'Illiltan et le chemin de wilaya no 251 reliant les wilayas de Tizi Ouzou et de Béjaia au niveau de la région de Chellata (commune d'Ait Ziki).

Dans la wilaya de Bejaia, la RN 26, reliant Bejaia et Tizi Ouzou, reste fermée au niveau du col de Chellata, commune de Chellata, en raison de l'accumulation de neige qui a entraîné, par ailleurs, la fermeture de la RN 106 reliant les wilayas de Bordj Bou Arreridj et Bejaia (région de Mechraa, commune de Teniet En-Nasr), la RN 76 reliant Bordj Bou Arreridj et Sétif, au niveau de Medafaa, commune de Bordj Zemoura, et du chemin de wilaya no 43 (région de Tarekbt, commune de Colla).

La RN 09 reliant les wilayas de Sétif et Bejaia dans la commune d'Amoucha, la RN 09 reliant les communes d'Amoucha et El Ouricia au niveau du village de Diafat, commune d'Amoucha, ainsi que la RN 76, reliant les communes de Guenzet et Harbil, sont également fermées en raison de l'accumulation de neige. Les autres routes sont ouvertes à la circulation, selon les services de la GN, qui appellent les usagers de la route à faire preuve de prudence et de vigilance.

Ses recettes ont augmenté de 10% en 2024, à 1827 milliards DA Les voyants de la CNAS sont au vert

La Caisse Nationale des Assurances Sociales des Travailleurs Salariés (CNAS) a enregistré des résultats positifs au cours de l'exercice 2024. En effet, les revenus de la Caisse ont atteint 1827 milliards de DA en 2024, contre 1658 milliards durant l'année précédente, soit une hausse de 10%, a indiqué son directeur général, Nadir Kouadria.



Par Akrem R.

Cette évolution est considérée comme positive, témoignant ainsi d'une poursuite de la croissance de l'économie nationale enclenchée depuis 2023. En effet, les mécanismes mis en place par le gouvernement pour la relance de l'activité économique à travers l'investissement dans des domaines clés, créateurs de richesses, de valeur ajoutée et d'emplois, ont commencé à porter leurs fruits. Il est à rappeler que durant 2024, de nombreux investissements dans divers domaines, notamment les mines, l'agriculture et l'industrie, ont été lancés avec la création de plusieurs centaines de postes d'emploi. Cela, dira l'intervenant, a un impact direct sur le chiffre d'affaires de la CNAS. D'ailleurs, ses revenus ont enregistré une augmentation de plus de 200 milliards de DA par rapport à 2023. Kouadria qui s'exprimait dans une chaîne de télévision privée « Echourouk News », en l'occurrence, a souligné que le nombre d'assurés sociaux, bénéficiaires directement de services de la Cnas, s'élève à plus de 14 millions, dont environ plus de 6,5 millions de travailleurs actifs, ce qui reflète une croissance nota-

ble dans le secteur.

À cela s'ajoutent 27 millions de bénéficiaires indirects comme les retraités, les étudiants, les jeunes bénéficiaires de l'allocation chômage. En somme, le système de sécurité sociale protège aujourd'hui plus de 30 millions de citoyens, soit une part considérable de la population algérienne, affirme-t-il, tout en mettant en lumière l'impact des réformes mises en place. Pour lui, ces chiffres témoignent de « l'efficacité de nos stratégies pour étendre la couverture sociale à toutes les catégories de la société, y compris dans les zones les plus reculées ».

80 millions d'ordonnances médicales remboursées

Concernant les dépenses, elles ont atteint 467 milliards de DA en 2024, indique le DG de la CNAS, précisant que ce montant est alloué uniquement à la prise en charge des assurés sociaux dans le cadre des services de santé et sociaux. Dans le détail, 274 milliards DA ont été consacrés au remboursement de plus de 80 millions d'ordonnances médicales et les indemnités liées à la carte Chifa, tandis que plus de 20 millions de personnes ont bénéficié de la carte « Chifa ». « Chaque ordonnance remboursée est une preuve concrète de notre engagement envers les as-

surés sociaux. Ces chiffres reflètent non seulement la demande croissante en matière de soins de santé, mais aussi notre capacité à y répondre de manière durable », souligne le DG de la CNAS, indiquant que les dépenses allouées aux accidents de travail ont atteint plus de 35 milliards de DA.

En ce qui concerne la prise en charge des maladies chroniques, Kouadria a souligné que la CNAS a mis en place un système de remboursement atteignant parfois 100 % pour certains traitements essentiels », indiquant qu'une commission travaille en permanence à l'actualisation de la liste des maladies couvertes, afin de garantir que tous les assurés puissent bénéficier d'un soutien adapté à leurs besoins.

Des conventions et des partenariats ont été signés avec des institutions médicales en Belgique et en Italie, visant à améliorer ses services et à prendre en charge des cas médicaux complexes. Des collaborations qui permettent non seulement à la CNAS d'améliorer la qualité des soins, mais aussi d'intégrer des technologies de pointe qui renforceront nos capacités nationales.

Ainsi, la CNAS joue un rôle important dans le système de sécurité sociale, en contribuant à hauteur de 50 % au finance-

ment de la Caisse de retraite. Cette dernière est déficitaire à hauteur de 380 milliards de DA en 2023 et 2024.

Bien que ce déficit soit stable, il reste néanmoins élevé. Des efforts doivent être consentis pour créer davantage de postes d'emploi afin de redresser la Caisse et réduire encore ce déficit, qui s'élevait à 556 milliards de DA en 2022. Une série de mesures a été prise par le gouvernement pour dynamiser le marché de l'emploi, en accordant des facilitations aux entreprises et également la mise en place de plusieurs mécanismes pour la promotion de l'entrepreneuriat (auto-entrepreneur, startup, micro-entreprise).

Amélioration des prestations de services

Dans un autre contexte, Kouadria a souligné que l'Algérie fait partie des pays leaders en matière de couverture des assurés contre les risques potentiels, en précisant que la caisse a délivré plus de 2074 cartes « Chifa » pour les malades du cancer non assurés, en application des directives du président de la République, Abdelmadjid Tebboune.

Il a affirmé que « la sécurité sociale ne se limite pas seulement à une gestion financière, mais qu'elle incarne notre mission de solidarité envers tous les Algériens, en veillant à leur bien-être social et à leur sécurité économique ». Par ailleurs, le DG de la CNAS a indiqué que la digitalisation constitue un levier essentiel dans l'évolution des services de la Caisse. Il a rappelé, dans ce cadre, que le lancement de la carte « Chifa » de deuxième génération, la distribution d'un million de cartes, ainsi que l'introduction de la carte virtuelle accessible via smartphone, marquent une avancée majeure dans la simplification des démarches pour les assurés. Il a indiqué également que les portails numériques, qui comptent aujourd'hui plus de 3,2 millions d'utilisateurs, « permettent de réduire les déplacements inutiles et d'offrir un accès rapide à l'ensemble de nos services. Nous encourageons fortement les citoyens à utiliser ces plateformes pour bénéficier d'une expérience plus fluide et plus transparente ». Il a également évoqué l'introduction de l'intelligence artificielle dans les processus internes pour mieux contrôler la consommation des médicaments et détecter les irrégularités. « Cela garantit une gestion optimale de nos fonds tout en maintenant un haut niveau de service pour nos assurés », conclut-il.

A. R.

Présidence de la République Le président Tebboune préside un Conseil des ministres

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, chef suprême des forces armées et ministre de la Défense nationale, a présidé, hier, lundi, une réunion du Conseil des ministres, indique un communiqué de la présidence de la République. Selon la même source, cette réunion a porté sur plusieurs sujets, notamment un projet de loi relative à la sécurité sociale, ainsi que des présentations sur le renforcement du travail syndical et le dialogue social, et des mesures et dispositions à prendre en prévision du mois sacré du Ramadan.

R. N.

Recrutement massif et transparence

Comment Sonatrach répond aux défis du marché de l'emploi

Dans un contexte économique où l'Algérie cherche à offrir des opportunités aux jeunes diplômés, la Sonatrach, pilier de l'économie nationale, se distingue par son approche proactive. En partenariat avec l'agence nationale de l'emploi (ANEM), l'entreprise a organisé un concours national d'envergure pour recruter des compétences techniques et novatrices, s'appuyant sur des processus rigoureux et transparents, afin de garantir des opportunités d'emploi dans différentes régions du pays.

Par Houria Mosbah

Un engagement envers l'emploi et la formation

Depuis plusieurs années, la Sonatrach met un point d'honneur à promouvoir l'emploi et la formation des jeunes talents. L'entreprise était notamment présente au 16e salon national de l'emploi et de la formation, organisé en janvier 2023, sous le thème "La numérisation au service de la dynamique économique".

Lors de cet événement, la Sonatrach a mis en avant son engagement envers l'emploi et la formation à travers un stand dédié. L'objectif principal était de renforcer les liens avec les demandeurs d'emploi et les instituts de formation, tout en mettant l'accent sur le recrutement de compétences spécialisées dans le secteur des hydrocarbures. L'équipe présente, composée des membres responsables du projet de développement des ressources humaines et des représentants de l'institut algérien du pétrole, a fourni des informations détaillées sur les processus de recrutement de l'entreprise, réalisés exclusivement via la plateforme numérique de l'ANEM.

Ce dispositif, conçu pour une gestion optimisée des offres et des demandes d'emploi, illustre l'engagement de la Sonatrach envers une approche de responsabilité



sociale. En adoptant une gestion moderne et équitable, l'entreprise affirme sa volonté de concilier les besoins du marché avec les compétences disponibles.

Rigueur et transparence au cœur des processus

L'organisation du concours national, tenu du 29 décembre 2024 au 4 janvier 2025, a réuni 223 318

candidats inscrits via une plateforme électronique spéciale. Avec un taux de participation de 80,66 % soit 180 138 candidats ayant pris part aux épreuves, cet événement a mis en lumière l'attrait des opportunités proposées par la Sonatrach. Les épreuves se sont déroulées dans des centres répartis sur dix wilayas stratégiques, incluant Alger, Tamanrasset et Skikda.

La transparence a été érigée en pilier central de cette initiative : les copies d'examen seront chiffrées dès le 26 janvier 2025, avec une correction sous anonymat prévue à partir du 2 février. Ce processus rigoureux, conforme aux standards des concours nationaux, garantit une évaluation impartiale des compétences et témoigne de l'engagement de la Sonatrach envers la crédibilité et l'équité.

Des opportunités pour l'avenir et les régions

Les 6 000 lauréats, dont les noms seront annoncés à la mi-mars 2025, intégreront des postes dans des secteurs stratégiques tels que le forage pétrolier, les énergies renouvelables, l'hydrogène, l'intelligence artificielle, ainsi que la santé, la sécurité et l'environnement. Ces domaines, essentiels pour l'avenir de l'économie nationale, reflètent l'ambition de la Sonatrach de contribuer à la transition énergétique et à la modernisation industrielle.

Les lauréats seront progressivement affectés à travers les infrastructures de l'entreprise, réparties sur tout le territoire. Cette démarche, en répondant aux besoins locaux, participe au dynamisme économique des régions concernées et contribue à réduire les disparités territoriales.

En alliant rigueur, responsabilité sociale et vision stratégique, la Sonatrach consolide sa contribution à l'économie algérienne. Ce concours national, marqué par son organisation et sa portée, constitue une opportunité significative pour les jeunes diplômés tout en renforçant le positionnement de l'entreprise à l'échelle nationale.

H. M.

Médecine nucléaire

Signature d'un accord entre le COMENA et Saidal pour la fabrication de produits radio-pharmaceutiques

Le Commissariat à l'énergie atomique (COMENA) et le Groupe "Saidal" ont signé, hier, lundi, à Alger, un accord de coopération portant sur la production et la fabrication locale de produits radio-pharmaceutiques, visant à pallier le manque de ce type de produits utilisés dans le diagnostic et le traitement de plusieurs maladies incurables.

L'accord a été signé par le PDG de Saidal, Ouacim Kouidri, et le Commissaire à l'énergie atomique, Abdelhamid Mellah, en présence du ministre d'Etat, ministre de l'Energie, des Mines et des Energies renouvelables, Mohamed Arkab, du ministre de l'Industrie et de la Production pharmaceutique, Sifi Ghrieb, du ministre délégué auprès du ministre de l'Industrie, chargé de la Production pharmaceutique, Fouad Hadji, et du secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Energie, chargé des Energies renouvelables, Noureddine Yassaâ. Selon cet accord, Saidal fournira des produits radio-pharmaceutiques à des fins de diagnostic dans un délai d'une année, et mettra à disposition les produits à usage thérapeutique après une année et demie de la signature de cet accord stra-

tégique qui s'inscrit dans le cadre du développement de la médecine nucléaire en Algérie.

S'exprimant à cette occasion, M. Arkab a souligné que ce partenariat s'inscrit dans le cadre de "la mise en œuvre de la vision du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, qui a fait de ce domaine une priorité nationale, à travers ses orientations émises le 5 février 2023, visant à encourager l'investissement dans les technologies et applications nucléaires à usage médical".

Cet accord constitue, "une étape décisive pour concrétiser notre objectif national visant à mettre la science et la technologie au service de la santé publique et du développement durable", a-t-il poursuivi.

Il s'agit, a-t-il souligné, d'une démarche à même de "garantir la production nationale d'isotopes médicaux nécessaires pour la médecine nucléaire" par le COMENA, d'autant plus que cet objectif constitue "un pilier pour notre souveraineté en matière de produits radio-pharmaceutiques". "Compte tenu de son expérience et ses connaissances en matière d'industrie pharmaceutique, le Groupe Saidal assurera la

commercialisation de ces produits vitaux", a précisé M. Arkab, indiquant que cet accord ouvrira des perspectives prometteuses, en contribuant au renforcement de "l'autonomie de l'Algérie dans le domaine de la Santé, en développant une industrie pharmaceutique compétitive et durable et en mobilisant l'innovation scientifique et les capacités industrielles nationales". M. Sifi Ghrieb a, de son côté, précisé que l'accord signé s'inscrivait dans le cadre du plan de développement stratégique de Saidal dans le domaine de la production des produits radio-pharmaceutiques pour répondre aux besoins nationaux.

Il a en outre fait savoir que ce partenariat couvrait plusieurs aspects, notamment "la radioprotection comprenant les étapes de production, de manutention, de stockage et de transport de produits radio-pharmaceutiques et l'échange d'informations dans un cadre transparent en conformité avec les lois nationales et internationales".

Il est prévu également la création d'un comité de pilotage conjoint chargé de définir, de contrôler et d'évaluer les activités de coopération entre les deux parties, a fait savoir le ministre, ajoutant que la forma-

tion entre les deux parties sera renforcée au profit des acteurs du domaine pour la protection contre les radiations et la promotion des bonnes pratiques de fabrication. L'accord signé ouvre également la voie à la réalisation, à court terme, de projets stratégiques entre les deux ministères, en vue de "renforcer l'effort industriel national, notamment la mise en place d'un réseau national d'accréditation et de conformité, ainsi qu'un réseau de reproduction industrielle avec le ministère de l'Energie".

Ces projets seront annoncés "prochainement", a-t-il dit. Dans une déclaration à la presse, le PDG de Saidal a souligné que l'année 2024 a enregistré une avancée notable dans la production de différents médicaments grâce aux unités de production récemment mises en service, précisant que le groupe public a enregistré, l'année dernière, une croissance de la production de 22 % par rapport à 2023, avec un chiffre d'affaires de 24 milliards de DA.

L'année 2025 verra l'entrée en service de "cinq ou six unités de production" à travers le pays, a-t-il ajouté.

R. N./agence

Restauration des terres de montagne (RTM) Le challenge d'un développement bien négocié

Malgré de grands efforts déployés en direction des zones de montagne sur le plan du développement local (cadre de vie, infrastructures de base, soutien au secteur agricole,...), aussi bien dans les anciens programmes que dans le récent programme des zones d'ombre, des insuffisances et des retards continuent à grever ces zones qui, avec les deux Atlas (tellien et saharien), touchent 453 communes réparties sur 28 wilayas, selon l'arrêté interministériel du 16 mai 1993.



Par Amar Naït Messaoud

La loi du 23 juin 2004, relative à la protection des zones de montagnes dans le cadre du développement durable, apporte d'autres critères techniques qui permettent de mieux appréhender, sur le terrain, la notion de zone de montagne et les règlements de gestion, d'aménagement et d'intervention dans ces reliefs particuliers où vivent plus de dix millions d'habitants. Sur la base de cette législation, des études ont menées par le Centre national des études en économie appliquées (CENEAP) en vue d'une délimitation exacte des zones de montagne, avec la participation des services techniques des wilayas et des élus locaux.

Parmi les grands problèmes auxquels sont exposées les zones de montagne, figurent, en priorité, les phénomènes liés à la stabilité des sols, principalement en glissements de terrain et l'érosion hydrique. Ces deux phénomènes, avec les incendies de forêts, constituent un défi majeur pour les aménagistes, les gestionnaires des territoires, les responsables techniques et administratifs locaux et les élus. Ce défi, avec ses déclinaisons ou ses variantes, s'est largement amplifié au cours de ces deux dernières décennies en raison des changements climatiques à l'occasion desquels les températures moyennent de l'année augmentent, les journées



ou les semaines caniculaires s'accroissent dans l'année, les pluies se raréfient et/ou subissent des bouleversements profonds de répartition sur les quatre saisons. D'où un cycle végétatif (floraison, fructification) fort perturbé dans sa marche normale, l'ameusement de la couche arable du sol (avec disparition des réserves organiques et minérales), la chute de rendements agricoles, la diminution de la biodiversité (biomasse, capital cynégétique), la menace sur les habitations et les infrastructures, etc. Ce sont là, en définitives, des facteurs qui induisent la chute de revenus des foyers ruraux et les mouvements d'exode vers les villes.

L'érosion des sols de montagne, la fragilisation des talus de routes qui tombent en lambeaux boueux sur la chaussée dès les premières pluies de printemps, les inondations des agglomérations situées en aval de massifs montagneux, la perte de la valeur agrologique des sols dans les zones agricoles et l'envasement des barrages et retenues collinaires, tendent à devenir des fléaux chroniques dont la raison commune demeure la perte du couvert végétal (déboisement) en raison de plusieurs facteurs anthropiques dont les plus connus sont les incendies, l'urbanisation incontrôlée, les dé-

frichements et les pratiques agricoles inadaptées (labours dans le sens de la pente, céréaliculture traditionnelle de montagne).

Dérèglement du régime des eaux

Le volume de pluies tombant sur un versant de montagne, particulièrement dans le contexte des changements climatiques où il peut pleuvoir l'équivalent d'un semestre en l'espace de 24 heures (comme ce fut pour la région de Bechar au début de l'automne dernier), crée un nouveau régime, destructeur, des eaux. En effet, le dérèglement du régime des eaux, suite à la disparition du couvert végétal, montre ses effets les plus patents sur les terrains déclinés (en forte pente), où se produisent différents types d'érosions : en nappes, linéaire, en griffes (ou rigoles). Les villes algériennes situées au pied des massifs montagneux, même éloignées de plusieurs dizaines de kilomètres de la source d'écoulement des eaux, ont bien connu, au cours de ces dernières années, le phénomène de la montée du niveau des eaux dans les cours passant par les quartiers ou situés en périphérie, jusqu'à inonder des maisons, des bâtiments, des routes et des places publiques. Le phénomène se trouve combiné et amplifié, de-

puis quelque temps, avec la gestion approximative des canalisations, avaloirs, regards d'égouts, et par les centaines de tonnes de déchets, détritiques et gravats qui obstruent le moindre passage naturel des eaux de pluies. A cela s'ajoutent naturellement les constructions anarchiques, qui font fi des règles primaires d'urbanisme de façon à boucher tous les conduits pluviaux.

Au lendemain des années d'insécurité de la Décennie noire, la perte, par les incendies, de la couverture végétale, particulièrement les espèces forestières, sur les montagnes telliennes, été aggravée par la dilapidation des terrains forestiers par les opérations de défrichement, réalisées par des riverains de la forêt. Ce qui avait ouvert la voie à des occupations illicites de terrains domaniaux. Là, on a vu des constructions s'élever (habitations, hangars, poulaillers arages d'ateliers,...). Ce qui donna du fil à retordre aux agents de l'administration des forêts dans leur mission de police forestière consistant à protéger le patrimoine forestiers et à réprimer les délits et toute forme d'atteinte à l'intégrité de ce patrimoine.

Programmes combinés pour la réhabilitation de l'espace montagneux

L'État, par le truchement de ses différentes structures déconcentrées sur le terrain (administration des forêts, directions de l'agriculture, Haut-commissariat au développement de la steppe,...) a fait de grands efforts, à partir du début des années 2000, pour mobiliser les fonds nécessaires pour le développement des zones de montagne dont les programmes, variés, se sont présentés sous différents intitulés : Projets de proximité de développement rural, programmes sectoriels, projets de coopération avec la FAO, la Banque mondiale, le FIDA,... etc. Les projets, managés par des techniciens, consistent, en mettant le cap sur le grand objectif qui est la restauration des terres de montagne, à combiner toutes les actions destinées à reconstruire les paysages ruraux de montagne à travers le soutien à l'arboriculture fruitière, les reboisements forestiers, les plantations pastorales pour restaurer les parcours (terrains de pâturage), la stabilisation des berges des cours d'eau par des seuils mécaniques (gabions) et des plantations forestières feuillues, la réfection/réhabilitation de réseaux de banquettes et gradins réalisés au cours des années 60' et 70'. Ces projets destinés directement à l'intervention biologique et mécanique-sur les sols et terrains dégradés, sont prolongés et complétés par des actions de désenclavement des bourgades et des exploitations agricoles (ouverture et aménagement de pistes), mais aussi par des actions conçues au bénéfice des ménages ruraux tendus vers l'amélioration de leurs conditions de vie et de leurs revenus (mobilisation de l'eau par la réalisation de mares, le captage de sources, la construction de points d'eau, l'installation de canaux d'irrigation, la réalisation de puits ; soutien pour l'acquisition de ruches, de petits élevages,...).

L'intégration des ménages ruraux dans les actions de restauration de terrains de montagne s'avère une condition sine qua non de la réussite des projets, et cela pour deux raisons au moins : les habitants des hameaux éloignés de la montagne sont porteurs d'un savoir-faire ancestral qui ne demande que d'être sollicité et encouragé pour qu'il éclore de nouveau et se combiner avec le savoir technique mobilisé par les pouvoirs publics ; ensuite, il est prouvé, à travers le monde, qu'une population qui voit ses conditions de vie et ses revenus s'améliorer, y compris dans le domaine de l'éducation et de la culture, est moins encline à dégrader son milieu de vie. Au contraire, elle sera la partenaire de l'administration et des collectivités locales pour la protection et l'amélioration continue de l'environnement en général et de sa première source de vie, à savoir le sol, en particulier.

A. N. M.

Pour vos reportages photos & vidéo
Vos films d'entreprise et spots publicitaires

Adressez-vous à Salya.com
salyacomdz@gmail.com ✉
www.salya-dz.com @
Tel: 07.97.34.52.03

Salya.com
COMMUNICATION ÉDITION & PUBLICITÉ

Tlemcen

Plus de 800 permis de forage de puits délivrés en 2024

La direction des Ressources en eau de la wilaya de Tlemcen a délivré 806 permis de forage de puits, au cours de l'année 2024, par l'intermédiaire du guichet unique dédié à cette opération, a indiqué lundi le chef du service de mobilisation des Ressources en eau, Djelloul Samir Sidi Mohamed.

Le responsable a déclaré, à l'APS, que durant l'année dernière, 2.149 dossiers relatifs au forage de puits ont été reçus, parmi lesquels 1.207 ont été approuvés. 806 permis ont été remis aux bénéficiaires et le reste sera distribué progressivement, selon les quotas.

Il a précisé que ces permis ont été accordés aux agriculteurs et investisseurs dans le cadre des facilités mises en place à leur profit, dont la possibilité du fonçage dans des zones dites "rouges" pour les agriculteurs propriétaires de grandes superficies agricoles, qui leur permet de forer à plus de 20 mètres de profondeur pour exploiter les eaux souterraines pour l'irrigation de leurs terres.

Les investisseurs ayant des projets importants à proximité de ces zones ont reçu des permis de fonçage de puits à des profondeurs supérieures à 30 mètres, a-t-on ajouté.

L'étude des dossiers de forage est effectuée par les membres du guichet unique, qui regroupe des représentants des secteurs des res-



sources en eau, de l'agriculture, de l'environnement, de l'Agence nationale des ressources en eau et de l'Agence nationale pour la ges-

tion intégrée des ressources en eau, selon le responsable, qui a indiqué que l'étude est réalisée chaque fin de semaine.

M. Djelloul Samir a souligné que les raisons du refus des autres dossiers sont liées à l'interdiction de forer des puits dans les zones rouges où se trouvent des nappes phréatiques relevant de la direction des Ressources en eau, comme c'est le cas dans les communes de Beni Boussaid et Beni Smail, afin de préserver les eaux souterraines.

Cela concerne également les zones proches des sorties de barrages, des réseaux de distribution d'eau potable, des sources et des zones urbaines.

Avant l'octroi des autorisations de fonçage, deux études géotechnique et géo-hydrologique sont menées pour définir avec précision le type de forage, la profondeur du puits et la quantité d'eau pouvant être extraite quotidiennement, ces critères devant être respectés lors de l'opération de fonçage et d'exploitation des puits, a-t-on conclu.

Avant l'octroi des autorisations de fonçage, deux études géotechnique et géo-hydrologique sont menées pour définir avec précision le type de forage, la profondeur du puits et la quantité d'eau pouvant être extraite quotidiennement, ces critères devant être respectés lors de l'opération de fonçage et d'exploitation des puits, a-t-on conclu.

Avant l'octroi des autorisations de fonçage, deux études géotechnique et géo-hydrologique sont menées pour définir avec précision le type de forage, la profondeur du puits et la quantité d'eau pouvant être extraite quotidiennement, ces critères devant être respectés lors de l'opération de fonçage et d'exploitation des puits, a-t-on conclu.

Saïda

Lancement de la réalisation de 100 logements publics locatifs à Sidi Amar

Le projet de réalisation de 100 logements publics locatifs (LPL) dans la commune de Sidi Amar (wilaya de Saïda) a été lancé, a-t-on appris des services de la wilaya. La même source a indiqué que le wali de Saïda, Amoumene Mermouri, a procédé, jeudi dernier, lors de sa visite des projets de développement dans la daïra de Sidi Boubekeur, à la pose de la première pierre de ce projet de 100 LPL dans la commune de Sidi Amar.

A cette occasion, le responsable de l'exécutif a insisté sur le respect des délais fixés pour la livraison de ce projet, ainsi que sur la qualité des travaux, conformément aux normes, a fait savoir la même source. La concrétisation de ce

quota de logements, auquel a été consacré un budget de plus de 300 millions de DA, est supervisée par l'Office de Promotion et de Gestion Immobilière (OPGI) pour un délai de réalisation de 18 mois.

Pour rappel, la daïra de Sidi Boubekeur dispose d'un programme de logements publics locatifs totalisant 2.217 logements, dont 1.963 ont été réceptionnés, tandis que les travaux se poursuivent pour le reste du programme, a indiqué l'OPGI. A noter que la wilaya de Saïda a bénéficié, à la fin de l'année dernière (2024), d'un nouveau quota de 2.000 logements publics locatifs dans le cadre d'un programme supplémentaire, dont la réalisation a déjà débuté.

Djelfa

Une enveloppe de 158 millions DA pour la réalisation d'une piscine de proximité à Dar Chioukh

Une enveloppe de 158 millions DA a été affectée pour la réalisation d'une piscine de proximité dans la commune de Dar Chioukh à l'Est de Djelfa, a-t-on appris dimanche auprès de cette collectivité locale. Ce projet, inscrit dans le cadre du programme de la Caisse de solidarité et de garantie des collectivités locales, et supervisé par la direction de l'administration locale, sera réalisé dans un délai ne dépassant pas 12 mois, a ajouté la même source. Une assiette foncière située à l'entrée de la ville de Dar Chioukh a été choisie pour rece-

voir cette future piscine, destinée aux jeunes et aux sportifs de la localité, selon la même source. Outre ce projet de piscine, la même commune, qui compte plus de 40.000 âmes, a également bénéficié d'un projet de salle de sport qui est en cours de réalisation. Le wali, Djahid Mous, qui a inspecté le week-end dernier le chantier de cette salle de sport, a insisté sur la nécessité du respect des délais de réalisation et des normes de qualité requises dans ce type de projets, considérés comme "un acquis de développement" pour les jeunes de la région.

Mostaganem

Une enveloppe de 28 milliards DA pour la réalisation de la ligne ferroviaire

Une enveloppe budgétaire de 28 milliards DA a été allouée pour la réalisation d'une ligne ferroviaire reliant Hassi Mefsoukh, dans la wilaya d'Oran, à la ville de Mostaganem, a-t-on appris des services de la wilaya de Mostaganem. La même source a indiqué que le wali de Mostaganem, Ahmed Boudouh, a récemment présidé une réunion en présence des responsables de l'Agence nationale des études et de suivi et de la réalisation des investissements ferroviaires

(ANESRIF), de la Société nationale des transports ferroviaires (SNTF) et des directeurs locaux afin de suivre les démarches relatives à ce projet, qui s'étendra sur une longueur de 55 km.

A ce jour, deux bases de vie ont été installées à Aïn Nouissy et Fornaka, et les sites adjacents à la station terminale de la ligne ont été inspectés pour préparer l'implantation des infrastructures. Le dossier relatif au décret exécutif de déclaration d'utilité publique du projet a été déposé et est

actuellement à l'étude au niveau du Secrétariat général du gouvernement, selon la même source. Le wali a donné des instructions aux responsables locaux pour assurer le suivi du projet et de fournir toutes les facilités nécessaires à son lancement. Il a également insisté sur la nécessité d'étudier la possibilité de délocaliser l'ancienne gare ferroviaire de Mostaganem, ainsi que de relier la nouvelle ligne au réseau ferroviaire existant et au port commercial de Mostaganem, a ajouté la même source.

Skikda

Un glissement de terrain provoque le sectionnement d'un câble électrique et une coupure de courant dans une cité

Un glissement de terrain dû aux mauvaises conditions météorologiques a provoqué, dimanche soir, le sectionnement d'un câble électrique souterrain et une coupure de courant dans une partie de la cité Zefzef de Skikda, selon un communiqué de la direction de distribution de l'électricité et du gaz.

L'incident a privé d'électri-

cité quelque 250 abonnés de cette cité, a ajouté la même source, soulignant qu'immédiatement après la coupure, la direction a mobilisé des moyens humains et matériels pour réparer les dégâts causés par le glissement de terrain.

Trois équipes de la direction de distribution de l'électricité et du gaz de Skikda, assistées d'une entreprise qualifiée, in-

terviennent à l'heure actuelle sur le site en vue du rétablissement du courant électrique, a-t-on encore précisé, ajoutant que l'électricité sera rétablie dans la partie concernée de la cité Zefzef dès l'achèvement des travaux de remise en état. La même source a également fait savoir qu'un numéro vert (3303) est mis à la disposition des abonnés.

Albanie

Dans la peau des migrants

Les politiques migratoires de la première ministre italienne Giorgia Meloni ont un coût moral, social et économique très élevé. Elles visent à déboucher sur un consensus en s'en prenant au pouvoir judiciaire et en violant la Constitution italienne tout autant que la législation européenne en matière d'asile et de droits de l'homme.

Par FEDERICA ARACO

Dans la nuit du 16 au 17 juin 2024, trois touristes français à bord d'un voilier ont secouru douze migrants qui se trouvaient sur une embarcation en train de couler à environ 190 kilomètres des côtes de Calabre. Soixante-seize personnes, parties de Bodrum en Turquie, se trouvaient à bord. Beaucoup d'entre elles étaient des enfants, certains âgés de moins de 5 ans, ainsi que des femmes enceintes. Elles venaient principalement d'Irak, d'Iran et d'Afghanistan. Pendant cinq jours, elles avaient dérivé sans eau ni nourriture entre la Grèce et l'Italie sans que personne ne leur porte secours.

FRONTEX NE RÉPOND PAS

Le 16 juin, le naufrage avait été signalé à Ranj Pzhdari, un journaliste kurde qui reçoit fréquemment des appels concernant les difficultés rencontrées lors des traversées ou des demandes d'aide de la part de membres de familles à la recherche de leurs proches morts ou disparus en mer. Pzhdari a immédiatement contacté Alarm Phone1, qui, à son tour, a communiqué leur localisation aux gardes-côtes italiens. Ces derniers ont déclaré avoir alerté les bateaux de la zone et envoyé un navire marchand après s'être assuré que les avions de Frontex survolaient également cette zone maritime. L'agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes a toutefois nié avoir mené des opérations ce jour-là.

Ce énième drame maritime, survenu au large du petit village balnéaire de Roccella Jonica, est resté entouré d'un halo de mystère pendant des mois. Aucune information n'a filtré sur le nombre de corps récupérés, leur acheminement ayant eu lieu de nuit et dans des ports distants de plusieurs centaines de kilomètres, ce qui a empêché les quelques journalistes présents de documenter les faits. Les douze survivants ont été transférés dans quatre hôpitaux différents et même ceux qui travaillaient sur le port n'étaient pas conscients de la gravité de l'événement. Aucune cérémonie officielle n'a été organisée pour commémorer les victimes et aucun message de condoléances n'a été envoyé aux survivants par les institutions politiques.

« Un an et demi s'est écoulé depuis la tragédie de Cutro (en février 2023), lorsqu'il est apparu que l'image du gouvernement avait été ternie par les conséquences tragiques de ses politiques migratoires, avec les 94 morts au vu et au su des ministres et du monde entier », a commenté Rosamaria Aquino, la journaliste de Report qui, la première, a rédigé le 27 octobre le rapport sur ce dernier événement de Roccella Jonica. « Qui sait si par souci d'éviter le même embarras, un brouillard n'avait pas recouvert les morts et les témoins de ce massacre », s'est interrogée l'autrice. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si le rapport 2024 sur la liberté de la presse de Reporters sans frontières

place l'Italie à la 46e place sur 180 pays étudiés. Depuis des années, nous assistons à une emprise progressive du politique sur les organes d'information et les institutions démocratiques, faite d'intimidations, de dispositions contraignantes et de menaces de plus en plus fréquentes et inquiétantes. C'est dans ce climat de tension et de censure qu'il faut replacer le vif affrontement de ces dernières semaines entre le gouvernement de Giorgia Meloni et le pouvoir judiciaire à propos de l'invalidation par le Tribunal de Rome de la détention de douze ressortissants étrangers qui avaient été transférés au Centre de rétention (CPR) de Gjadër, en Albanie, le 18 octobre 2024. Comparée au silence assourdissant qui a couvert la tragédie de Roccella Jonica, la couverture médiatique consacrée à cette affaire a en effet été extrêmement importante et il convient de comprendre pourquoi.

LA LISTE MOUVANTE DES PAYS « SÛRS »

L'accord sur le contrôle des flux migratoires signé en novembre 2023 par la première ministre italienne Meloni et le président albanais Edi Rama stipule que les hommes adultes, non vulnérables, originaires de pays « sûrs »2, et secourus par les navires des autorités italiennes dans les eaux internationales seront transférés vers les deux centres de rétention construits à Shengjin et à Gjadër.

Le 14 octobre, un bateau parti de Libye avec 86 personnes à son bord a été secouru par les autorités italiennes en Méditerranée. Au lieu d'être transférées vers le port « sûr » le plus proche, comme l'exige le droit international, seize d'entre elles ont été emmenées en Albanie par le navire Libra de la marine italienne, une embarcation militaire de 80 mètres avec un équipage de 70 personnes. Deux d'entre elles, parce qu'il s'agissait de mineurs, ont été immédiatement renvoyées en Italie et deux autres ont été écartées, étant jugées « vulnérables ». Dans la mesure où la procédure frontalière accélérée prévue par le protocole bilatéral a été jugée inapplicable par le tribunal de Rome, les 12 migrants restants ont également été renvoyés vers l'Italie. Leurs pays d'origine, le Bangladesh et l'Égypte, ne peuvent en effet être considérés comme « sûrs » en application d'un récent arrêt de la cour de justice des Communautés européennes, selon lequel un pays doit l'être pour l'ensemble de sa population et de son territoire pour être défini comme tel.

Le gouvernement a vivement réagi en qualifiant cette mesure d'ingérence inacceptable du pouvoir judiciaire dans les décisions de l'exécutif. Le ministre de la justice, Carlo Nordio, a déclaré : « Ce n'est pas au pouvoir judiciaire de définir si un État est plus ou moins "sûr", il s'agit d'une décision politique de très haut niveau. Nous prendrons des mesures législatives. »3 De fait, le 21 octobre, le Conseil des ministres a approuvé un décret-loi controversé (n° 158/2024) introduisant des dispositions urgentes dans

les procédures de reconnaissance de la protection internationale. Une liste précédente avait déjà été publiée en mai sur la base d'un décret ministériel qui élargissait la liste des États « sûrs » — Algérie, Bangladesh, Cameroun, Colombie, Côte d'Ivoire, Égypte, Gambie, Géorgie, Ghana, Maroc, Nigeria, Pérou, Sénégal, Sri Lanka et Tunisie — la faisant passer à 22 — avec l'ajout d'une nouvelle liste — l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Cap Vert, le Kosovo, la Macédoine du Nord et la Serbie. Cette liste est assortie d'une fiche précisant les zones ou les catégories de personnes pour lesquelles la sécurité n'était pas garantie.

La transformation du décret interministériel au décret-loi est significative, puisque ce dernier, ayant force de loi, ne peut pas être révoqué par les juges en vertu du droit italien. Mais la primauté du droit communautaire, qui est à la base du processus d'intégration européenne, est incontestable et le droit communautaire doit toujours prévaloir sur le droit national.

En vertu de ce principe, le 29 octobre, le tribunal de Bologne a renvoyé le décret-loi devant la Cour européenne dans le cadre d'un recours introduit par un demandeur d'asile bangladais. Dans une question détaillée envoyée à Luxembourg, les magistrats italiens ont même fait référence à l'Allemagne nazie, qui était un lieu « sûr » pour la majorité de la population allemande, mais extrêmement dangereux pour certaines minorités, comme les juifs, les homosexuels, les Roms et les opposants au régime.

« Si d'aucuns pensent être au siège de Rifondazione Comunista4 alors qu'ils officient au tribunal, et bien qu'ils quittent leur robe d'avocat, qu'ils se présentent aux élections et qu'ils fassent de la politique »5 a riposté le ministre des infrastructures et des transports, Matteo Salvini.

LA RÉSISTANCE DES TRIBUNAUX

Le 4 novembre, le tribunal de Catane a rendu une nouvelle décision de non-validation de la détention d'un citoyen égyptien ordonnée deux jours plus tôt par le quartier général de la police de Raguse. S'appuyant sur la décision de la Cour européenne du 4 octobre, le juge a estimé qu'il appartenait au pouvoir judiciaire d'évaluer au cas par cas si un pays d'origine était « sûr » ou non. Il s'agit de la première affaire dans laquelle un tribunal rejette l'application du récent décret-loi et il est fort probable que ce ne soit pas la dernière.

Début novembre, le ministère italien de l'intérieur a en effet déclaré que le navire de la marine Libra avait quitté Lampedusa le jour même pour l'Albanie avec huit migrants à bord — trois Égyptiens et cinq Bengalis — pour être conduits vers le hotspot mis en place dans le port de Shengjin, et de là transférés au centre de Gjadër où leurs demandes d'asile seraient examinées. « Un navire de guerre est utilisé pour transporter huit migrants de Lampedusa à l'Albanie », a com-

menté Angelo Bonelli, député de l'Alliance de gauche et des Verts, dans une note datée du 6 novembre « un voyage qui coûte bien 36 000 euros par migrant ». Le premier transfert effectué à la mi-octobre avait coûté plus de 200 000 euros. Juste après avoir débarqué au port de Shengjin, le 8 novembre, l'une des personnes a été diagnostiquée par les médecins comme étant vulnérable pour raisons de santé et a été rapatriée en Italie par le patrouilleur de la marine. Ses compagnons sont également revenus dans la nuit du 12 au 13 novembre, car la cour de Rome a suspendu l'ordonnance de validation de leur détention, remettant le tout entre les mains de la Cour européenne de justice.

LA STRATÉGIE DE MELONI

L'Associazione Studi Giuridici sull'Immigrazione (ASGI)6 a déclaré dans un communiqué que la nouvelle liste des pays « sûrs » non seulement ne permettait pas de résoudre les cas critiques contestés, mais qu'elle les amplifiait au risque de constituer une menace dangereuse pour le droit d'asile avec de très graves implications juridiques et humaines. En outre, certains des pays considérés comme « sûrs » ne figurent sur aucune des listes adoptées par d'autres États membres de l'Union européenne, mais que ces listes coïncident avec ceux d'où proviennent le plus grand nombre de demandeurs d'asile en Italie. « L'objectif de soumettre la majorité des demandeurs à la procédure accélérée aux frontières et à un éventuel enfermement dans des centres albanais est donc logique, faisant de cette procédure, de facto, la norme », peut-on lire dans le document. Arturo Salerni, avocat pénaliste chez Progetto Diritti7 et avocat d'Open Arms8 dans l'affaire contre Matteo Salvini, a qualifié de « grossières » les réactions du gouvernement. « Ils savent très bien qu'avec les vents de xénophobie qui soufflent sur l'Europe, le cas albanais pourrait être un modèle à reproduire et que quiconque s'oppose à cet objectif est considéré comme un adversaire », a-t-il déclaré à Babelmed.

Le pouvoir judiciaire a été pointé du doigt au motif qu'il ne coopérait pas avec le gouvernement, comme si, ignorant la séparation des pouvoirs, il devait être un organe qui coopère avec les autorités gouvernementales et non l'organe qui doit appliquer la loi, c'est-à-dire ce qui se trouve dans le système juridique avec ses spécificités hiérarchiques de normes, en respectant le fait que la norme constitutionnelle est au-dessus de la norme ordinaire et que la norme supranationale est immédiatement applicable dans chaque pays de l'Union.

Il est loin le temps où Silvio Berlusconi accusait les juges d'être des « communistes », mais, apparemment, discréditer le pouvoir judiciaire reste l'un des chevaux de bataille de la droite italienne. « Lorsque Berlusconi était aux affaires, il ne s'agissait que de la magistrature d'instruction, c'est-à-dire de l'activité et les pouvoirs du pro-

curateur, la manière dont les enquêtes étaient menées, la détention provisoire utilisée pour extorquer des aveux et l'attentat qui aurait été perpétré contre sa personne », a souligné l'avocat. Meloni, quant à elle, fait la guerre aux juges « corrompus » pour avoir un adversaire qui détournera l'attention de ses échecs politiques en jouant sur les questions d'identité dans une optique de rassemblement national. Dans son récit démagogique, les institutions nationales et supranationales deviennent donc des organes politisés qui tentent d'imposer des règles contraignantes au gouvernement majoritaire.

L'image montre un groupe de policiers en uniforme, posant sur une voiture de police. Ils sont situés dans une rue animée, entourés de nombreuses personnes qui marchent. L'arrière-plan montre des bâtiments typiques, et l'atmosphère semble vivante avec des passants. Les policiers semblent détendus tout en restant attentifs à leur environnement.

Le rapport de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance a récemment dénoncé le vocabulaire hostile qui affecte les personnes qui traitent des phénomènes migratoires en Italie, évoquant également l'usage de plus en plus fréquent par la police de pratiques de profilage racial. Le rapport fait référence à l'utilisation de critères tels que la race, la couleur de peau, la langue, la religion, la nationalité, l'ethnicité au cours d'opérations de surveillance, de contrôle et d'enquête sans aucune justification. Policiers à Rome, Italie.

L'ÉROSION DE L'ÉTAT DE DROIT

Salerni estime que l'affrontement actuel entre le gouvernement et le pouvoir judiciaire sur la question de l'asile doit être considéré comme faisant partie d'un projet plus large : celui de la verticalisation du pouvoir qui comprend, d'une part, le présidentielisme et, d'autre part, la non-tolérance de tout ce qui pourrait entraver, ou réguler, les pouvoirs législatif et exécutif. « Nous sommes confrontés à une attaque générale contre les principes constitutionnels, mais aussi contre le fonctionnement d'un État fondé sur la séparation des pouvoirs », a-t-il expliqué, en mentionnant le débat en cours sur la possibilité d'abolir la carrière unifiée dans la magistrature.

Un autre élément important est que ce démantèlement de certains principes de l'État de droit s'accompagne d'une attaque contre les personnes étrangères pour lesquelles la protection de la dignité personnelle, prévue à l'article 2 de la Constitution, est considérablement réduite, voire niée. En outre, le droit d'asile, inscrit à l'article 10 de la Constitution, est de plus en plus instrumentalisé, et même le droit à la vie n'est plus garanti, les opérations de sauvetage en mer étant elles-mêmes combattues. De plus, la signature d'accords avec les pays que ces personnes fuient constitue un déni flagrant du droit d'asile.

TRUMP - OTAN 2025

Pourquoi le Président américain veut faire «payer» l'Europe

Le Financial Times rapporte que les proches conseillers de Donald Trump en matière de politique étrangère ont porté à la connaissance des hauts responsables européens, début de du mois de décembre 2024, que le président élu américain a l'intention d'exiger aux États membres de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord l'augmentation de leurs dépenses de défense à hauteur de 5% de leur PIB respectifs, contre l'objectif actuel de 2% et dont 1/3 des membres de l'Alliance à l'heure d'aujourd'hui, n'arrivent pas à atteindre.



Par Oleg Nesterenko (*)

Voici un bref décryptage du positionnement au niveau sécuritaire de la future administration américaine dirigée par Donald Trump vis-à-vis des pays-membres de l'OTAN et, surtout, selon mon avis, ses véritables raisons sous-jacentes.

La dette européenne vers les Etats-Unis d'Amérique

Les deux principaux piliers de la réussite économique que les pays de l'Europe de l'Ouest ont connue dès la fin de la seconde guerre mondiale et jusqu'à aujourd'hui, en tout cas selon la conviction de la classe politique américaine, sont les conditions très favorables au niveau des droits de douane accordées en 1947 par Washington à la production exportée vers les Etats-Unis depuis les pays européens en ruine, ainsi que l'accès au gaz bon marché obtenu par l'Allemagne via l'accord signé en 1970 avec l'URSS.

En parlant des faveurs douanières accordées par les Américains aux exportations européennes, il s'agit du General Agreement on Tariffs and Trade - l'accord GATT : accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, signé par 23 pays, le 30 octobre 1947, qui a donné par la suite, le 1er janvier 1995, naissance à l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

En ce qui concerne l'accès au gaz bon marché obtenu par les Allemands, il s'agit du contrat à long terme « tubes contre gaz », signé entre la République Fédérale d'Allemagne et l'Union Soviétique, le 1er février 1970. L'accord prévoyait la fourniture à l'URSS de tuyaux de grand diamètre et d'autres équipements pour la construction d'un gazoduc vers l'Europe occidentale, contre le gaz russe à des tarifs très avantageux. Le partenariat a connu un grand succès et a été appelé « l'affaire du siècle » en raison du fait qu'il était le plus important dans l'histoire des relations économiques Russo-européennes.

Les années ont passé et l'Europe est devenue économiquement autosuffisante et, par la même occasion, la principale concurrente des Américains sur les marchés mondiaux, ce qui n'a pas été prévu initialement et est devenu guère plaisant aux yeux des administrations américaines successives.

Aujourd'hui, Donald Trump estime qu'il est temps pour le vieux continent de payer la facture de l'abondance qui lui a été procurée par l'Amérique dès la fin du conflit face à l'Allemagne nazie.

Après l'explosion du gazoduc Nord Stream, causée, directement ou indirectement, par le pouvoir américain sortant - nul doute sur les premiers bénéficiaires de l'action - afin d'aider à réfléchir l'Union Européenne dans « la bonne direction », le président américain nouvellement élu impose aux européens l'augmentation des importations des produits énergétiques américains à des prix très élevés, autrement, Trump menace d'instaurer des conditions restrictives et des barrières douanières vis-à-vis de la production importée depuis l'UE. Et, par la même occasion, fait clairement comprendre aux homologues européens que le temps du GATT, de même que celui de l'OMC est révolu.

L'exigence de l'augmentation des investissements européens dans l'OTAN

Bien des années avant le déclenchement de la phase active du conflit entre l'Otan et la Russie sur le sol ukrainien, en juillet 2018, Donald Trump avait déjà suggéré aux membres de l'organisation de doubler leurs dépenses militaires en les portant à 4% de leur PIB, soit très au-delà des 2% qu'ils ont déjà du mal à réaliser.

Lors d'un rassemblement public, le 10 février 2024, Trump avait envoyé un message clair aux dirigeants européens : « Si vous ne payez pas et que la Russie vous attaque, je ne vous protégerais pas. En fait, je les encouragerais. Vous devez payer vos factures ! ».

Via la « fuite » organisée auprès du Financial Times, Donald Trump fait clairement état de sa volonté de mettre la pression sur les pays-membres de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord en exigeant le passage de 2 à 5% de leur PIB respectif dans leurs dépenses pour la défense.

Bien évidemment, ce qui est sous entendu dans ces nouvelles exigences, ce n'est guère l'investissement supplémentaire dans le développement de l'industrie de défense du vieux continent, mais dans celui des Etats-Unis d'Amérique avec les bénéfices financiers des groupes américains y afférents.

Les dépenses supplémentaires qui peuvent être réalisées, par ailleurs, dans l'industrie de défense « européenne » ne seront qu'une illusion. Illusion cachant la réalité : l'un des principaux bénéficiaires de l'investissement resteront les Etats-Unis. En parlant, par exem-



ple, d'un des plus grands groupes européens de défense, Rheinmetall, il ne faut pas négliger le fait que parmi ses principaux actionnaires on compte toute une série de géants américains, tels que BlackRock, Fidelity Investments, The Capital Group Companies, Goldman Sachs ou encore Bank of America.

En clair : les économies de l'UE doivent participer à la résolution des problèmes que l'économie américaine connaît aujourd'hui, si celles-ci souhaitent continuer à être militairement protégées ou, plus exactement, supervisées par le leader Outre-Atlantique de

l'OTAN.

Néanmoins, c'est loin d'être l'unique, encore moins la principale raison des exigences du nouveau leader américain.

La réelle signification de l'initiative de Trump

Quelle est la réelle signification de l'importante augmentation du budget de défense exigée aux pays du bloc de l'OTAN ?

En parlant de la France, l'unique puissance nucléaire au sein de l'Union Européenne, il est

à noter qu'avec un PIB à hauteur de 2 822,5 milliards d'euros pour l'année 2023, les crédits de la mission défense ont été fixés à hauteur de 43,9 Mrd €, contre 47,2 Mrd € pour l'année 2024. Un grand effort financier a été réalisé pour l'année 2025, en prévoyant le budget de défense à hauteur de 50,5 milliards d'euros. Cela étant, il est à souligner que même ce chiffre sera, néanmoins, inférieur à 2% du PIB de l'année de 2024.

En ce qui concerne la première puissance économique européenne qui est l'Allemagne, son PIB en 2023 était de 4 121 milliards d'euros et

le budget de défense à hauteur de 90 Mrd€ en 2024, ce qui est inférieur à 2,5% du PIB. Pour un petit pays comme la Belgique, par exemple, les dépenses de défense se sont élevées en 2023 à 6,658 milliards d'euros, soit 1,13% de son PIB, contre 7,9 Mrd €, soit 1,30% du PIB pour l'année 2024.

Cela signifie qu' hormis les pays baltes, la Pologne et la Grèce qui ont les dépenses de défense traditionnellement très élevées (principalement financées par le budget européen), le passage du budget de défense du reste des pays de l'UE ne serait-ce qu'à hauteur de

3%, serait tout à fait néfaste vis-à-vis d'autres secteurs tels que le social, l'éducation nationale ou celui de la santé publique. Le passage du budget de défense à hauteur de 5% demandés par Trump ne signifiera rien d'autre que l'effondrement du système politique de l'Union Européenne.

Pour la France, en faisant même un effort sans précédent au niveau de l'appareil de propagande contrôlé par l'actuel pouvoir, avec la fin des hostilités sur le sol ukrainien qui doit, fort probablement, avoir lieu dans l'année, il serait tout à fait impossible de persuader l'électorat français de la véracité de la menace de Moscou - au point d'avoir la nécessité de passer le budget de défense de 50,5 Mld € en 2025 à 100, voire 140 Mld € dans les années à venir, en se pliant aux exigences américaines.

Donald Trump croit-il que son exigence est réalisable ? Certainement pas.

Certains experts supposent que Trump, en tant que grand négociateur, veut commencer la négociation en plaçant la barre très haut, afin de la baisser par la suite et d'arriver au niveau qu'il souhaite réellement - par exemple à 3,5% au lieu de 5% du PIB exigé. En ayant, entre autres, plus de dix ans d'expérience en la matière « Négociation B to B », je peux affirmer qu'un tel avis est tout à fait erroné. Commencer une négociation dans le monde occidental en plaçant les objectifs affichés très au-dessus de la « zone de marchandage » - soit très au-dessus du maximum acceptable par l'interlocuteur - cela vaut de tuer la négociation avant même son commencement. Et Trump le sait mieux que quiconque. Mon ancien partenaire Dominique Bouillon qui est l'ancien partenaire de Donald Trump, m'a confirmé par le passé que ce dernier fait bien partie des meilleurs parmi les meilleurs au niveau des capacités à négocier.

Nulle erreur de calcul possible de la part du président américain élu : en formulant de telles exigences, Trump est parfaitement conscient qu'il est tout à fait impossible pour les pays de l'UE d'y répondre positivement.

Quelles sont, alors, les réels objectifs de son actuelle initiative ?

Aujourd'hui les pays européens, tels que l'Allemagne et la France prétendent toujours à une place à la table de négociation sur les questions qui détermineront le monde de demain. Notamment dans la négociation avec la Russie sur les conditions de l'arrêt du conflit armé en Ukraine, vu que l'Union Européenne est plus que directement engagée et concernée. Exclure l'UE en tant que puissance économique ne disposant pas, toutefois, d'une réelle force militaire, de la discussion sur le futur du monde ; l'exclure de la table des négociations face aux « empires » - Russe aujourd'hui et Chinois demain - dont la tentative d'effondrement entreprise dans les dernières années par l'Occident collectif s'est avérée être un échec

- cela paraît être l'un des principaux objectifs d'aujourd'hui de l'administration Trump sur la scène européenne.

Les satellites traditionnels des Etats-Unis d'Amérique très affaiblis, seront remis à leur place de suiveurs et auront le droit non pas à la parole, mais à l'approbation de la politique américaine qui verra le jour dès janvier 2025. Les leaders de la majorité des pays de l'EU sont tombés dans leur propre piège face à leur électorat. En mettant en place un gigantesque système de désinformation et de propagande antirusse, ils ont réussi à faire remplacer les capacités d'analyse de la majorité de leurs citoyens par les produits de propagande imposés par leurs médias mainstream et à faire croire que la Fédération de Russie représente une réelle menace militaire vis-à-vis de l'EU.

En Europe d'aujourd'hui, allouer les budgets exigés par Washington au secteur de la défense au détriment de toutes autres sphères déjà au bord de la faillite, telles qu'économiques et sociales - c'est signer son propre arrêt de mort politique au niveau national ; ne pas accepter ces exigences - c'est perdre la protection militaire américaine ce qui mettrait les masses électorales apeurées par la propagande dans un tel état, qu'elles se considèrent en grande insécurité permanente pour cause de « menace russe ».

Etant parfaitement conscient que ses homologues européens seront dans l'incapacité de faire volte-face dans leur propagande anti-russe - ce qui, le cas échéant, permettrait de ne plus surinvestir dans le secteur de la défense - Trump se situe en position de force et gagne la partie tant dans le cas de l'augmentation significative des dépenses européennes dans la défense, qu'en cas de leur incapacité à le faire : dans les deux cas l'actuelle classe politique européenne sortira grandement affaiblie.

Le président américain élu n'oublie guère un autre élément-clé qui est en train de guider sa politique internationale vis-à-vis de l'Union Européenne : la quasi-intégralité des chefs d'Etats européens s'est ouvertement positionnée auparavant en tant que pro-démocrates américains et, de facto, ennemis de Trump et de tout ce qu'il représente.

Ainsi, l'affaiblissement inévitable par la déstabilisation sur la question de la Défense de l'UE de ses adversaires sur l'arène politique européenne, combiné au soutien ouvert à son principal allié politique sur le vieux continent qui est le président hongrois Victor Orban, vise le renversement progressif de la classe politique hostile actuellement au pouvoir dans l'EU et la formation d'une nouvelle qui suivra les pas de la politique hongroise vis-à-vis de la politique et des intérêts de l'administration républicaine Outre-Atlantique.

O. N.
(*)Président du CCIE (www.c-cie.eu)
(Ancien directeur de l'Institut International de la Reconstruction Anthropologique, ancien directeur de l'MBA)



Ghaza

Nouveau massacre dans une école abritant des déplacés

Par Rédaction internationale

A l'ouest de Ghaza, au moins quatre Palestiniens sont tombés en martyrs et d'autres ont été blessés dans des bombardements sur une école abritant des déplacés, précise Wafa.

Dimanche soir, les forces d'occupation sionistes ont par ailleurs arrêté des dizaines de Palestiniens de la ville de Deir Istiya, au nord-ouest de Salfit, au nord de la Cisjordanie occupée. L'agence palestinienne Wafa indique que les soldats sionistes ont arrêté environ 70 Palestiniens dont certains sont âgés et souffrant de maladies chroniques après avoir perquisitionné leurs maisons. Les forces d'occupation sionistes ont pris d'assaut le village dans la soirée de dimanche, perquisitionnant et fouillant les maisons de plusieurs Palestiniens.

L'armée sioniste a fermé depuis plusieurs jours l'entrée principale de Deir Istiya avec des monticules de terre, empêchant toute entrée ou sortie de ses habitants et renforcé les mesures de blocus autour du village et le prennent d'assaut en permanence, ajoute Wafa.

L'ONU appelle à la fin de l'agression sioniste

Par ailleurs, le Coordonnateur président des Nations Unies en Palestine, Muhannad Hadi, a appelé

Plusieurs Palestiniens sont tombés en martyrs et d'autres ont été blessés, hier, lundi matin, dans des frappes sionistes sur Ghaza, alors qu'un village en Cisjordanie occupée a été bouclé par l'armée sioniste, rapporte l'agence Wafa.



dimanche à la fin de l'agression sioniste à Ghaza après plus de 15 mois de destruction, afin de préserver l'avenir des enfants palestiniens et de toute la région.

M. Hadi qui occupe également le poste de coordonnateur des affaires humanitaires dans le territoire palestinien occupé et de coordonnateur spécial adjoint

pour le processus de paix au Moyen-Orient, a rencontré un certain nombre de représentants de la société civile palestinienne et a également visité l'église de la

Sainte-Famille dans le nord de Ghaza.

Depuis ce lieu de culte, il a déclaré : "Il va de soi que les églises, les mosquées, les civils et toutes les infrastructures civiles doivent être protégés. Ils ne peuvent l'être qu'en mettant fin à cette guerre, par un cessez-le-feu".

Alors qu'il était entouré d'enfants déplacés, Muhannad Hadi a souligné que les jeunes déplacés de la bande de Ghaza "méritent de rentrer chez eux" et a ajouté : "Ces enfants que vous voyez ici sont l'espoir de l'avenir. Sans éducation et sans soins de santé appropriés, il n'y aura pas d'avenir brillant".

M. Hadi a appelé enfin à "mettre fin à cette guerre pour le bien de ces enfants, pour l'avenir, mais aussi pour un avenir meilleur pour tous dans cette région".

Depuis le 7 octobre 2023, les forces d'occupation sionistes poursuivent leur agression sauvage contre la bande de Ghaza par voie terrestre, maritime et aérienne, faisant au moins 46.565 martyrs et blessé 109660 autres, tandis que des milliers de victimes sont déclarées disparues, selon les autorités sanitaires palestiniennes.

R. I.

Etats-Unis

Manifestation à Chicago pour réclamer la fin du «génocide» à Ghaza

Des dizaines de membres d'organisations de défense des droits humains et humanitaires et de militants pour la paix ont manifesté dans les rues de Chicago, dans l'Etat américain de l'Illinois, pour appeler à mettre un terme au "génocide" perpétré par l'entité sioniste à Ghaza, a rapporté, hier, lundi, l'agence de presse palestinienne (Wafa).

Ils ont appelé les membres du Congrès de

l'Etat de l'Illinois à prendre des mesures urgentes pour soutenir un cessez-le-feu immédiat et permanent afin de sauver les innocents de la bande de Ghaza, de ramener les déplacés dans leurs foyers et d'accélérer la fourniture d'une aide humanitaire et alimentaire d'urgence aux Palestiniens, en particulier dans le nord de la bande de Ghaza, souligne Wafa.

R. I.

Lutte du peuple sahraoui pour l'autodétermination Le président vénézuélien réitère le soutien de son pays

Le président vénézuélien, Nicolas Maduro, a réitéré le soutien immuable de son pays à la lutte légitime du peuple sahraoui pour l'autodétermination, indique, dimanche, l'agence de presse sahraouie (SPS). Lors d'une audience accordée au premier ministre sahraoui, Bouchraya Hamoudi Bayoune, Maduro a réaffirmé la position indéfectible du Venezuela en faveur de la cause sahraouie, rappelant «les liens historiques étroits liant les peuples vénézuélien et sahraoui notamment contre le colonialisme». Le président vénézuélien a affirmé le soutien de son pays au peuple sahraoui et à sa cause juste «jusqu'à la réalisation de ses aspirations légitimes à la liberté et à l'indépendance», assurant que le Venezuela poursuivrait son soutien au peuple sahraoui dans sa lutte pour mettre fin à l'occupation marocaine et recouvrer sa sou-

veraineté nationale. Les deux parties ont également évoqué les développements de la question sahraouie, «notamment les violations incessantes subies par le peuple sahraoui dans les territoires occupés, en sus des efforts déployés au niveau international en appui au droit du peuple sahraoui à l'autodétermination, conformément aux résolutions de la légalité internationale», selon l'Agence SPS. A cette occasion, le premier ministre sahraoui a transmis au président vénézuélien les salutations et les félicitations du président de la République arabe sahraouie démocratique (RASD), M. Brahim Ghali, à l'occasion de sa réélection à la tête du pays pour un nouveau mandat, lui faisant part de «la gratitude du peuple sahraoui quant au soutien et à la solidarité vénézuéliens avec sa cause».

APS

Incendies à Los Angeles Le bilan humain s'alourdit à 24 morts

Le bilan des incendies dévastateurs qui ravagent l'Etat de Californie s'est alourdi dimanche à 24 morts. Le bureau du médecin légiste du comté de Los Angeles a indiqué qu'il enquêtait sur au moins deux douzaines de décès liés à deux gigantesques incendies qui ravagent le sud de la Californie depuis mardi dernier.

Les autorités ont précisé que 16 décès sont attribués à l'incendie d'Eaton et 8 à celui de Palisades. Ces chiffres pourraient augmenter, car le médecin légiste a déclaré que les restes humains ne peuvent être formellement identifiés avant leur traitement en laboratoire.

Plus de 150 000 résidents ont été évacués, tandis que 87 000 autres se trouvent dans des zones d'avertissement d'évacuation. Plus de 12 000 maisons et entreprises ont été réduites en cendres, alors que les incendies ont déjà détruit plus de 155 kilomètres carrés (60 miles carrés).

« Les premières évaluations aériennes estiment à 5 316 les structures détruites par l'incendie de Palisades et à plus de 7 000 celles ravagées par l'incendie d'Eaton », a déclaré le Département californien des forêts et de la protection contre les incendies (CAL FIRE) dans un communiqué.

« Ces premiers chiffres font des incendies d'Eaton et de Palisades les deuxième et quatrième incendies les plus destructeurs de l'histoire de la Californie, respectivement », a-t-il ajouté.

Les pompiers continuent de lutter contre les incendies dévastateurs, alimentés par des vents violents soufflant à des vitesses comprises entre 48 et 112 kilomètres par heure. En raison de ces conditions extrêmes, une alerte incendie reste en vigueur jusqu'à mercredi, et les ordres d'évacuation ont été prolongés au moins jusqu'à jeudi. Par ailleurs, un couvre-feu du crépuscule à l'aube demeure en place, les forces de l'ordre intensifiant leurs efforts pour lutter contre les pillages dans les zones sinistrées.

« Nous ne sommes pas encore sortis d'affaire. Les prévisions météorologiques annoncent des conditions très propices à la propagation des incendies », a déclaré Nancy Ward, directrice du Bureau des services d'urgence de Californie, lors d'une conférence de presse.

« Nous devons apporter le soutien nécessaire aux habitants et aux premiers intervenants dans le sud de la Californie », a-t-elle ajouté.

Elle a également précisé : « Nous avons prépositionné des moyens supplémentaires, notamment des camions, des équipes de pompiers, des hélicoptères, des bulldozers et des citernes, dans toute la Californie du Sud, notamment dans les comtés de Los Angeles, Orange, Ventura, Riverside, San Bernardino et San Diego, afin de répondre à la menace croissante des incendies. »

Agence Anadolu

Devises

Le \$ dopé par le «NFP», La Livre (£) s'enfoncé encore

Le Dollar a battu de nouveaux records pluriannuels contre toutes les devises ce vendredi, le '\$-Index' grimpeant jusque vers 109,90 (+0,68%) avant de s'équilibrer vers 109,70 (+0,5%).

L'Euro a symétriquement reculé de -0,6% vers 1,0238\$, inscrivant en séance un plancher à 1,0215\$.

Le Yen a bien résisté et ne cède que 0,1%, le Yuan a également 'tenu' à 7,33\$ (inchangé) mais se retrouve -après -0,5% en hebdo- au plus bas depuis début septembre 2023, menaçant d'enfoncer un plancher historique majeur.

La déconfiture de la Livre Sterling se poursuit avec un -0,8% vers 1,2231\$ alors que le pays s'enfoncé de plus en plus dans une crise de la dette (le rendement des 'Gilts' dépasse 4,90% et a flirté avec les 5% à plusieurs reprises ces dernières 48H).

Le billet vert est de son côté dopé par des taux longs US qui ont atteint de nouveaux sommets (4,75% sur le '10 ans', 4,95% sur le '30 ans') dans les minutes qui ont suivi la publication d'un 'NFP', bien plus vigoureux que prévu (30.000 emplois de plus que prévu par le consensus à +256.000, sur fond de chômage en repli imprévu à 4,1%).

Selon le Département du Travail US toujours, le taux de chômage s'est tassé de 0,1 point à 4,1%, là où une stabilité à 4,2% était anticipée, tandis que le taux de parti-



cipation à la force de travail s'est maintenu à 62,5%, et que le revenu horaire moyen a augmenté de 3,9% sur un an.

Par ailleurs, les créations de postes non agricoles des deux

mois précédents ont été révisées, de +36.000 à 43.000 pour octobre et de 227.000 à 212.000 pour novembre, soit un solde de révision total de -8.000 pour ces deux mois (statu quo en réalité).

Le Dollar s'est ensuite un peu assagi alors que le moral des ménages s'est dégradé plus que prévu en janvier, selon l'enquête mensuelle de l'Université du Michigan.



Son indice de confiance a reculé à 73,2 après 74 le mois dernier alors que les économistes et analystes prévoyaient un repli plus limité à 73,9.

Si la composante du jugement des consommateurs sur leur situation actuelle s'est améliorée à 77,9 contre 75,1 le mois précédent, celle des perspectives a reculé à 70,2, après 73,3 en décembre.

L'UMich explique cette détérioration par leurs inquiétudes entourant l'évolution des prix, leurs anticipations d'inflation à un horizon de 12 mois s'établissant à +3,3% contre +2,8% le mois dernier.

Le recul de Wall Street de -1,3% à mi-séance ne semble pas affecter le \$.

Ce vendredi fut également riche en statistiques de ce côté-ci de l'Atlantique: en novembre 2024, les dépenses de consommation des ménages français en biens rebondissent de 0,3% en volume sur un mois (après -0,3% en octobre, données révisées d'une estimation initiale qui était de -0,4%), selon l'Insee.

Par ailleurs, toujours en novembre dernier, la production augmente légèrement sur un mois dans l'industrie manufacturière (+0,2%, après -0,1% en octobre) comme dans l'ensemble de l'industrie (+0,2% après -0,3%), selon l'Insee.

Cercle Finance.com

Analyse

Le scénario ciel bleu part en vrille

Par Anthony Bondain

La multiplication des indicateurs économiques robustes aux Etats-Unis est en train d'effrayer les investisseurs. Cette phrase peut paraître bizarre, mais elle est bien réelle : les financiers aiment quand les situations sont sous contrôle, parce que cela limite les risques. Quand l'économie va mal ou quand elle va trop bien, des déséquilibres apparaissent et peuvent provoquer des crises.

Actuellement, l'économie américaine va trop bien, ce qui crée un risque de surchauffe. Et la réponse classique à la surchauffe économique, ce sont des taux directeurs élevés, pour empêcher les prix de s'envoler. En effet, quand l'argent est plus cher, l'accès au crédit se complique, la confiance baisse, les ménages et les entreprises dépensent moins et un cycle de ralentissement se met en place.

Le souci avec la situation 2025, c'est que les taux américains sont déjà élevés et que les investisseurs misaient sur leur baisse progressive.

La donne est en train de changer et les paris de réduction des taux fondent comme neige au soleil. Bank of America, qui aime prendre des positions tranchées, pense depuis ce weekend que la Fed ne réduira pas du tout ses taux en 2025 et que le prochain mouvement pourrait même être une hausse. Goldman Sachs a réduit de trois à deux baisses son pronostic. Citi est toujours positionné à cinq baisses de taux, mais les voit toutes arriver après le mois de mai. Les traders, eux, hésitent entre une et

deux baisses de taux actuellement. Tout cela illustre à merveille le fait que personne n'en sait foutrement rien, ce qui est un très bon indicateur de ce que j'expliquais plus haut : la situation est confuse, ce qui explique la baisse des actions début 2025.

Le marché obligataire envoie ce message depuis quelques semaines déjà : attention, la donne monétaire est en train de changer aux Etats-Unis. L'obligation d'Etat US à 10 ans se rapproche du cap psychologique des 5% de rendement. Le marché obligataire est dans un marché baissier depuis six ans (c'est l'un des trois plus gros marchés baissiers des 240 dernières années). Je rappelle que le prix des obligations recule quand leur rendement augmente, c'est la raison pour laquelle on parle de marché baissier alors que la rémunération monte. Cette pression trouve ses racines dans un triptyque macroéconomique : la montée du populisme, l'explosion de la dette publique et la posture inflationniste des banques centrales, note Bank of America dans son étude hebdomadaire.

La hausse continue des rendements exerce une pression significative sur les actifs à risque, ce qui force les investisseurs à réévaluer leurs stratégies de diversification. Il n'y a d'ailleurs pas qu'un arbitrage entre actions et obligations : les ramifications se sont étendues aux "maillons faibles" qui pourraient être déstabilisés par une hausse du coût de financement.

C'est la raison pour laquelle le Brésil, le Royaume-Uni et la France sont chahutés, à travers leurs devises, à travers leurs coûts

d'emprunt voire à travers leurs marchés actions.

Aux Etats-Unis, les investisseurs sont en train de faire le deuil de la baisse des taux à court terme. Les indices de Wall Street ont pris une claque la semaine dernière, aussi bien les gros que les petits d'ailleurs puisque le Russell 2000 des smallcaps a perdu 8% en un mois, alors que c'était le pari favori du retour de Donald Trump aux affaires. Il faut s'attendre à une période plus compliquée si les prochains chiffres d'inflation américains restent élevés. Premier test dès aujourd'hui avec l'indicateur d'inflation à un an de la Fed de New York, avant les données sur la hausse des prix en décembre qui seront publiées mercredi. Voilà pour la toile de fond. On enchaîne avec les actualités à retenir pour démarrer la semaine :

La Russie a dénoncé samedi les nouvelles sanctions des Etats-Unis contre son secteur énergétique, tout en promettant de poursuivre la mise en œuvre de ses grands projets gaziers et pétroliers. Cela n'a pas empêché les cours pétroliers de bondir, avec un baril de Brent qui a repassé le cap des 81 USD, ce qui porte à 10% sa hausse sur un mois. Evidemment, ce n'est pas un signal très positif pour l'inflation future...

La ministre britannique des Finances Rachel Reeves a déclaré qu'elle avait l'intention d'entretenir des relations "pragmatiques" avec les dirigeants chinois afin de stimuler les exportations.

La Maison Blanche estime qu'un accord sur la libération des otages israéliens est très proche.

Les pompiers progressent lentement dans leur lutte pour contenir le brasier qui a rasé des pans entiers du quartier de Pacific Palisades à Los Angeles. Les conditions météorologiques restent défavorables. Les spécialistes estiment que les assureurs californiens vont souffrir, alors que l'exposition des grands groupes internationaux est modérée.

Les chiffres d'import-export de la Chine en décembre sont meilleurs que prévu.

Agenda des sociétés : focus sur les banques de Wall Street qui, comme d'habitude, sont parmi les premières très grosses capitalisations à publier leurs résultats trimestriels. JPMorgan Chase, Wells Fargo, Goldman Sachs, BlackRock et Citigroup communiqueront dès mercredi à la mi-journée. En Europe, la tête d'affiche s'appelle Compagnie Financière Richemont (jeudi), avec un gros enjeu pour le secteur du luxe.

Agenda macro : la prévision d'inflation à un an de la Fed de New York (lundi) et la hausse des prix de décembre aux Etats-Unis (mercredi) sont les deux temps forts de la semaine.

En Asie Pacifique, tout recule ce matin, même les marchés chinois en dépit des chiffres d'import-export plus favorables que prévu. Hong Kong, Séoul et Sydney perdent environ 1%, tandis que Taipei corrige de 2%. Bombay tient un peu mieux mais cède malgré tout 0,5%. Le marché japonais est fermé pour un jour férié. Les marchés européens sont attendus dans le rouge à l'ouverture alors que les indicateurs avancés de Wall Street font grise mine.

In Zonebourse



L'Afrique en marche

Une startup mauritanienne butine avec les abeilles

«L'abeille est très fascinante

! Même dans le saint Coran, Dieu a donné une sourate complète pour les abeilles ! Et il a mentionné aussi que le miel, c'est un remède pour toutes les maladies ».

Oumar Diallo, 34 ans, est entré en apiculture comme d'autres entrent en religion. Spécialiste des énergies renouvelables, il décide en 2018 de consacrer sa vie et son métier à la récolte du miel et donc au développement de ruches. Dès lors, il dévore tous les ouvrages disponibles sur le sujet et suit des formations au Sénégal, aux États-Unis, en Roumanie ou encore au Burkina Faso.

Une sourate complète pour les abeilles !

«Et là, je me suis mis à faire des recherches et j'ai compris que les abeilles, c'est une société très organisée où il y a des ouvrières, architectes, des butineuses... c'est vraiment une société très organisée », s'émerveille l'apiculteur mauritanien.

«Chacune a un rôle à jouer et parallèlement aussi, les abeilles participent à la protection de l'environnement par la pollinisa-

L'Afrique en Marche s'en va butiner en Mauritanie. Dans ce pays sahélien, un jeune startupper, Oumar Diallo, a décidé de se lancer dans l'apiculture et de dispenser sa science auprès d'autres Mauritanien et Mauritanienne pour favoriser l'élevage des abeilles, si précieuses pour leur miel, mais aussi pour l'ensemble de la biodiversité.



tion des cultures. C'est après les recherches que j'ai faites en Roumanie, aux États-Unis d'Amérique, que j'ai compris que si l'abeille meurt, l'être humain n'aura que quatre ans à vivre. Donc, pas d'abeilles, pas de vie ! Raison pour laquelle nous, on se bat jour et nuit pour développer cette filière apicole en Mauritanie d'une manière durable et responsable surtout ».

Devenu expert en apiculture, il

installe un peu moins de 100 ruches dans la région de Taybatal Moktar, au sud du pays, non loin du fleuve Sénégal. Non content de récolter et de commercialiser son miel dans sa start-up Apidev, Oumar Diallo forme également des femmes et des jeunes Mauritanien à l'art de développer les essaims d'abeilles et de récolter leurs hectares. Il a d'ailleurs publié deux manuels, dont un en langue fulfulde pour les Peuls.

Manuel en fulfulde pour les apiculteurs peuls

«Nous avons eu l'occasion de former cent-cinquante femmes et quatre coopératives féminines dans la production du miel, mais aussi la valorisation des produits de la ruche. Nous avons récolté la cire ensemble, nous avons récolté le miel ensemble et nous avons fait aussi des bougies et des savons à base de cire d'abeille. Donc, je me suis dit qu'avoir un manuel en puular parce qu'eux, ils comprennent la langue puular, ce serait aussi un atout pour moi. Je l'ai mis à leur disposition, ce manuel de l'apiculture moderne durable. Ils peuvent vraiment lire, comprendre et faire de l'apiculture. C'est une manière aussi de dire à la jeunesse que nous avons des ressources à exploiter. Il faut y rester, il faut y croire ! »

Miel d'acacia, de karité, de jujubier ou encore de moringa, la variété des parfums de ces miels permet à sa marque de se vendre avec succès au-delà même de la Mauritanie.

En installant ses ruches en bois

ou en ciment dans les vergers ou dans les champs, il favorise, en outre, de meilleurs rendements pour les récoltes des paysans qui l'accueillent. Car ce n'est un secret pour personne : l'abeille est un vecteur précieux de rendement et de biodiversité, comme nous l'explique Alain Chevalier, président de l'association Apiflordev : « La pollinisation par l'abeille mellifère joue un grand rôle dans la production agricole. La FAO estime que, par exemple, sur le café, l'augmentation de rendement est de 40 %. C'est-à-dire qu'on double presque la production, grâce à la pollinisation. Pour les légumes, par exemple, la pollinisation permet d'avoir des fruits de plus grosses qualités, plus réguliers et en plus grand nombre ».

Apiflordev, depuis 20 ans, forme un peu partout en Afrique à l'art de l'apiculture. À son simple niveau, la start-up d'Oumar Diallo a remporté plusieurs prix d'excellence. Et cet apiculteur heureux réinvestit le prix de ces récompenses dans l'achat de nouvelles ruches.

RFI

Etats-Unis

Kobold Metals fait entrer l'IA dans les mines

Kobold Metals, une startup américaine soutenue par Bill Gates et Jeff Bezos, veut révolutionner le secteur minier avec l'intelligence artificielle. Elle promet une production de matières premières plus fiable, plus efficace et moins polluante.

L'industrie minière a longtemps été perçue comme une activité rudimentaire, peu efficace et risquée. Ces dernières décennies, elle s'est modernisée en intégrant les nouvelles technologies qui ont réduit la pénibilité du travail et l'impact sur l'environnement. Mais le secteur demeure largement traditionnel, peu sûr et précis. Tout pourrait changer avec l'arrivée de l'intelligence artificielle.

Le secteur minier a aussi droit à la révolution technologique promise par l'IA

Promue auprès du grand public depuis 2022, avec le lancement de ChatGPT d'OpenAI, cette technologie a révolutionné de nombreux domaines, dont la médecine, l'industrie, l'agriculture et l'exploration spatiale. Pourquoi pas le secteur minier ? C'est le défi que s'est lancé Kobold Metals, une startup américaine spécialisée dans l'exploration minière assistée par l'IA.

Kobold Metals augmente l'efficacité et minimise les risques

Kobold Metals exploite la puissance de l'intelligence artificielle pour analyser un gros volume de données géologiques et identifier avec précision les plus grands gisements de métaux stratégiques comme le cuivre, le nickel, le cobalt et le lithium, essentiel aux voitures électriques. En utilisant les algorithmes, la startup américaine souhaite fiabiliser les recherches et réduire drastiquement les risques liés à cette activité.

Kobold Metals réduit aussi le gaspillage énergétique

Le machine learning permet aussi de détecter plus rapidement les anomalies sur les sites d'extraction et d'améliorer la maintenance prédictive des équipements. Ce qui contribue à réduire le gaspillage énergétique et à mieux préserver l'environnement. Avec son approche, Kobold Metals se positionne comme un acteur privilégié de la transition énergétique.

Une nouvelle levée de fonds pour renforcer ses solutions et son équipe

Mais ce rôle demande beaucoup d'investissements pour continuer de développer les algorithmes et recruter des ingénieurs qualifiés. C'est pourquoi la startup a réalisé un nouveau tour de table. Vendredi 3 janvier, elle a annoncé une levée de fonds de série C de 537 millions de dollars. Ce financement porte la valorisation de l'entreprise à près de 2,96 milliards de dollars. L'opération a été menée par Durable Capital Partners LP et T. Rowe Price auprès des investisseurs existants comme Andreessen Horowitz, Bill Gates, Jeff Bezos et Reid Hoffman.

Avec Kobold Metals, les États Unis veulent évincer la Chine de l'Afrique

Cette nouvelle levée de fonds permettra à Kobold Metals de renforcer ses capacités technologiques. La jeune pousse prévoit de recruter des experts en géosciences et data scientists, ainsi que des spécialistes des opérations minières et de la durabilité. Elle pourrait ainsi intensifier ses efforts d'exploration et faire avancer ses projets. La licorne gère actuellement plus de 70 projets d'exploration sur les cinq continents, principalement en Amérique du Nord et en Afrique de l'est, où les États-Unis cherchent à évincer les acteurs chinois.

Wayeno

COMMUNICATION

Tidukla uwen3 n tmetti جمعية ناجعة اجتماعية

Association de performance sociale

Akbou. Algérie . Tél 06 76 64 66 74 Email : apsakbou@gmail.com N°Rib : 358000087920069

A pour mission d'informations, sensibilisation de la performance du développement global

عام 2025 يناير

YENNAYER AMARVOUH 2975 (2025)



Nouvel an berbère

Vœux du président apsakbou pour le nouvel an amazigh 2975

K. IKKEN

Eco Times du 06/01/2025

1031/01



Par Solène Baron

Poursuivant son exploration de la parenté médiévale, Christiane Klapisch-Zuber se replonge dans des archives qu'elle pratique de longue date : les livres de famille ou ricordanze. Ces livres tiennent aussi bien du registre comptable que du recueil de notices familiales, relatant des faits dignes de mémoire (ricordi). Rédigés essentiellement par des hommes à l'intention de leurs descendants masculins, ils constituent le matériau quasi exclusif de l'ouvrage. Les thèses récentes d'Aude-Marie Certin, consacrée à la paternité à travers les livres de mémoire de l'Empire, et de Serena Galasso, portant sur les ricordanze de femmes florentines, témoignent de l'intérêt non démenti que cette documentation représente pour l'histoire sociale de la parenté et du genre à la fin du Moyen Âge. Ces recherches sont en partie les héritières des travaux fondateurs de Christiane Klapisch-Zuber : délaissant, au cours des années 1980, une analyse quantitative et structurale, elle avait adopté une démarche plus proche de la micro-histoire, mieux à même de saisir le quotidien et l'intimité des individus. Ce dernier livre en offre un nouveau témoignage.

Reposant principalement sur des études de cas, parfois issues d'articles passés, cet ouvrage donne bel et bien chair à ceux (et plus rarement celles) qui prirent la plume aux XIVe et XVe siècles. L'étude se fait en trois temps : Christiane Klapisch-Zuber analyse d'abord les manières d'écrire, de compiler voire d'amender leurs ricordi, variables selon le statut social des rédacteurs. Elle pose ensuite la question d'une mémoire et d'une écriture féminines, prenant pour point de départ les généalogies contenues dans certains livres, qui tendent précisément à effacer les femmes. Enfin, elle consacre deux chapitres à l'honneur, proposant de voir dans l'écrit un mode de gestion des conflits et un outil de restauration de l'honneur bafoué. Attentive aux pratiques de l'écrit, Christiane Klapisch-Zuber commence par comparer les modes d'écriture de deux hommes de la deuxième moitié du XVe siècle, issus de milieux sociaux différents : le notable florentin Andrea di Tommaso Minerbetti et le maçon bolonais Gaspare Nadi. Le pre-

Christiane Klapisch-Zuber, Florence à l'écritoire. Écriture et mémoire, XIVe-XVe siècles

Christiane Klapisch-Zuber

Florence à l'écritoire

INÉDIT

Éditions
EHESS

mier peut suivre l'exemple de ses prédécesseurs, qui ont déjà tenu la plume avant lui et imprimant un modèle à leurs descendants, tandis que le second, homme nouveau, inaugure une pratique encore inconnue.

Ce dernier s'avère être un véritable auteur, retravaillant la matière collectée au fil des années et puisée à des sources diverses. C'est durant la dernière partie de son existence qu'il se consacre pleinement à l'écriture domestique : comme pour la rédaction de généalogies, c'est avec le ralentissement de l'activité professionnelle et l'approche de la mort que le travail d'écriture s'intensifie. Le livre de famille offre par ailleurs un accès inégal à l'intimité de ses auteurs. Les sensibilités individuelles émergent bien davantage chez un artisan comme Nadi que chez l'aristocrate Minerbetti, dont l'individualité et les émotions semblent masquées voire bridées

par la noble et ancienne casa dont il défend les intérêts. Plus représentatif des pratiques des gens de métier, le livre du peintre Neri di Bicci, rédigé à partir de 1453, est centré sur son activité professionnelle et la gestion de son patrimoine. Il permet à l'autrice de rappeler que « l'immense majorité des ricordanze florentines ne dépassent pas plus que celles de Neri le cercle immédiat des préoccupations quotidiennes » (p. 79).

Les femmes sont, à première vue, les grandes absentes de cette documentation. Au cours de la seconde moitié du XVe siècle, l'adoption de pratiques comptables plus complexes, nécessitant une formation spécifique, a peut-être même été un moyen de les évincer de l'écriture domestique, alors même que leur alphabétisation progressait. Le tour de force de l'historienne consiste à interroger cette absence des femmes et à les faire resurgir autant que possi-

ble, quitte à solliciter d'autres sources (épistolaires, ici). Lorsqu'ils se font généalogistes, les rédacteurs de livres de famille ont généralement peu d'égards pour leurs parentes, attachés qu'ils sont à la restitution de la lignée paternelle. Pourtant, il est nécessaire parfois de solliciter leur mémoire, si précieuse lorsqu'il s'agit des événements familiaux. Pour dresser sa généalogie, élaborée à partir de 1366, le notaire Lorenzo Da Lutiano interroge son frère et, fait rare, sa mère. L'étonnante généalogie obtenue est centrée sur les familles alliées et fait des femmes les « nœuds » généalogiques en lieu et place des hommes. Dans cet écart aux usages contemporains, l'historienne voit le produit d'une mémoire féminine, moins formatée par les représentations patrilinéaires que celle des hommes, en raison de leur position d'interface entre deux lignages. Mais pour faire entendre une voix de femme, il faut quitter les livres de famille pour entrer dans la correspondance tenue à la fin du XIVe siècle par une mère et épouse, Dora Del Bene, dont la belle-famille fit fortune dans l'industrie lainière. Ce chapitre, issu d'un article, s'intègre a priori moins bien au propos en raison de la nature des sources employées. Il permet cependant d'offrir un utile contrepoint : ces lettres rappellent l'implication bien connue des femmes dans les affaires de leurs époux en leur absence, y compris en matière fiscale. Pour autant, ce sont souvent des actrices empêchées, à l'instar de monna Dora qu'on écarte en partie des négociations matrimoniales concernant ses enfants. La correspondance avec l'époux apparaît enfin comme un exutoire aux tensions conjugales et familiales, rôle que peuvent aussi tenir les livres de famille.

Le conflit n'épargne en effet aucune parenté, quelle que soit sa fortune : les tensions intra-familiales surgissent en particulier de la cohabitation sous le même toit des pères et des enfants adultes, des frères et sœurs, parfois avec leurs conjoints et enfants. Des fils turbulents se rebellent contre l'autorité paternelle, exercée d'une main de fer dans le patriciat florentin ; des frères cadets s'opposent à leur aîné ; des épouses abandonnent parfois leur mari, comme celle de Gaspare Nadi. Le livre de famille peut alors offrir un

moyen de restaurer l'honneur bafoué : Minerbetti s'en sert comme d'un « outil d'oubli », mentionnant l'affront tout en taisant les injures ou les actes offensants. Le coupable est mis hors d'état de nuire par le silence, tandis que le rédacteur se refuse à toute vengeance. L'honneur n'existe qu'à travers le regard des « parents et amis », et bien plus à travers celui du voisinage pour un homme de la condition de Nadi. Dans le milieu aristocratique, l'honneur est collectif, il implique davantage la parenté que les individus, même lorsqu'ils sont personnellement visés par des injures.

En historienne du genre comme du social, Christiane Klapisch-Zuber montre ainsi qu'une atteinte à l'honneur masculin n'a pas les mêmes effets chez un maçon ou un patricien : malmené par son épouse, puis par ses beaux-fils qui tentent de le chasser, Gaspare Nadi est affecté dans son individualité et sa masculinité, mais lui seul redoute l'opinion du voisinage, tandis qu'Andrea Minerbetti, traité de cocu par son propre frère, craint que le déshonneur n'entache son nom et sa maison. Écrit d'une plume alerte, cet ouvrage se lit avec plaisir et son autrice sait le rendre accessible aux non spécialistes de la période comme de l'aire géographique. On aimerait même voir prolongée l'analyse du livre si singulier de Nadi : il est bien intrigant que le journal d'un simple maçon, n'ayant jamais occupé de charge publique, prenne la dimension d'une chronique politique dans les dernières années de vie de son auteur. Les livres de famille n'ont décidément pas livré tous leurs secrets.

NOTES

1 Certin Aude-Marie, *La cité des pères. Paternité, mémoire, société dans les villes méridionales de l'Empire du milieu du XIVe siècle au milieu du XVIe siècle* (Nuremberg, Augsbourg, Francfort-sur-le-Main), thèse de doctorat, EHESS, Paris, 2014 ; Galasso Serena, *Le droit de compter : les livres de comptes et de mémoires des femmes* (Florence, XVe-XVIe siècle), thèse de doctorat, EHESS, Paris, 2021.

ECO TIMES

Quotidien Algérien de l'Économie

Édité par SARL SALYA.COM, au capital social de 1.000.000,00 DA

Agrément n° : 63/20

ISSN : 2716-8476

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Hakim Outoudert

Mobile : 07.97.34.52.03

E-mail : d.publication@ecotimesdz.com

REDACTION

E-mail : redaction@ecotimesdz.com

DIRECTION

E-mail : administration@ecotimesdz.com

SERVICE COMMERCIAL & PUBLICITE

E-mail : sce.publicite@ecotimesdz.com

PUBLICITE

« Pour votre Publicité s'adresser à : l'Entreprise Nationale de communication, d'Édition et de Publicité »

Agence ANEP 01, Avenue Pasteur - Alger.

Téléphone : 020.05.20.91 / 020.05.10.42

Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45 /

020.05.13.77

E-mail : agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dzagence.oran@anep.com.dzagence.annaba@anep.com.dzagence.ouargla@anep.com.dzagence.constantine@anep.com.dz

IMPRESSION

Société d'impression d'Alger (SIA)

Zone industrielle - Alia Bab Ezzouar - Alger

DISTRIBUTION

Media distribution

Quotidien édité par la SARL
SALYA.COMSalya.com
COMMUNICATION ÉDITION & PUBLICITÉMaison de la Presse Tahar
Djaout, B n° 16 - 01, Rue Bachir
Attar - Place du 1er mai - Alger
RC : 16/00-1043189 B16 / NIF :
001616104318909 / NIS : 0 016
1621 02067 56 / N° d'article :
16214101662 / RIB : 038 01602
0011419001 24 / Salam Bank
Agence de Bab Ezzouar - Alger
Email : salyacomdz@gmail.com
/ Site Web : www.salya-dz.com

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE CHLEF
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS
N° D'IDENTIFICATION FISCALE: 099802019121821
AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 02 /2025

Mr le wali de la wilaya de Chlef représenté par le directeur des équipements publics lance un avis d'appel d'offres national ouvert pour : REALISATION DE 40 CLASSES EN EXTENSION A TRAVERS PLUSIEURS COMMUNES, Répartie en 16 lots comme suit :

Lot 01: REALISATION DE 04 CLASSES EN EXTENSION A L'ECOLE PRIMAIRE CHAKOURI MOHAMMED COMMUNE CHLEF.
Lot 02: REALISATION D'01 CLASSE EN EXTENSION A L'ECOLE PRIMAIRE GARWA MOHAMMED COMMUNE CHLEF.
Lot 03: REALISATION DE 02 CLASSES EN EXTENSION A L'ECOLE PRIMAIRE BACHIR LAKHDAR A COMMUNE CHLEF.
Lot 04: REALISATION DE 03 CLASSES EN EXTENSION A L'ECOLE PRIMAIRE AZZOUNE AHMED A COMMUNE CHLEF.
Lot 05: REALISATION DE 02 CLASSES EN EXTENSION A L'ECOLE PRIMAIRE DJALLOUL MADJAI COMMUNE BOUKADIR
Lot 06: REALISATION DE 03 CLASSES EN EXTENSION A L'ECOLE PRIMAIRE BOUAKAL MOHAMMED COMMUNE SOBHA
Lot 07: REALISATION DE 02 CLASSE EN EXTENSION A L'ECOLE PRIMAIRE BOUHRAWA ELHADJ COMMUNE OUED SLY.
Lot 08: REALISATION DE 04 CLASSES EN EXTENSION A L'ECOLE PRIMAIRE ELKHADIM MOHAMMED COMMUNE SIDI AKACHA.
Lot 09: REALISATION DE 02 CLASSES EN EXTENSION A L'ECOLE PRIMAIRE OUAZAN MOHAMMED COMMUNE CHATTIA
Lot 10: REALISATION DE 02 CLASSE EN EXTENSION A L'ECOLE PRIMAIRE AISSA BARROUDJA ABDELKADER COMMUNE ABIAD MADJADJA
Lot 11: REALISATION DE 02 CLASSE EN EXTENSION A L'ECOLE PRIMAIRE CHAKRANI SI M'HAMMED COMMUNE BRIRA.
Lot 12: REALISATION DE 03 CLASSES EN EXTENSION A L'ECOLE PRIMAIRE SOUCI ABDELOUAHED COMMUNE OUED ELFODHA
Lot 13: REALISATION DE 02 CLASSE EN EXTENSION A L'ECOLE PRIMAIRE HANDI ELDJILALI COMMUNE BENI RACHED.
Lot 14: REALISATION DE 02 CLASSES EN EXTENSION A L'ECOLE PRIMAIRE BOUHADI ELARBI COMMUNE TALASA
Lot 15: LA REALISATION DE 02 CLASSE EN EXTENSION A L'ECOLE PRIMAIRE HAMDANI ABDELKADER COMMUNE TAOUEGRIT
Lot 16: REALISATION DE 04 CLASSE EN EXTENSION A L'ECOLE PRIMAIRE ABER DJELOUL COMMUNE DHAHRA

CONDITIONS DE PARTICIPATION:

Ne peuvent soumissionner que les personnes physiques ou morales ou groupement ayant :

Capacité professionnelle:

- Etre qualifiées en bâtiment activité principale ou secondaire , catégorie « 01 ou plus » en cours de validité le jour d'ouverture des plis

PRESENTATION DE L'OFFRE :

Le soumissionnaire devra cacheter son offre, en utilisant trois (03) enveloppes intérieures séparées portant selon le cas, la mention:

- « Dossier de candidature »
- « Offre technique »
- « Offre financière »

Les trois enveloppes intérieures devront également comporter le nom et l'adresse du soumissionnaire.

L'enveloppe extérieure, écrite à la main et au stylo, et ne contient pas d'autocollant cachetée et anonyme, comportant la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°02...../2025
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS DE LA WILAYA DE CHLEF

Projet : REALISATION DE 40 CLASSES EN EXTENSION A TRAVERS PLUSIEURS COMMUNES, Répartie en 16 lots
A N'OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLS ET EVALUATION DES OFFRES

Est adressée à Monsieur le Directeur des Equipements Publics, boulevard des Martyrs siège des trois (03) directions techniques à Chlef.

- La durée de préparation des offres est fixée à 21 jours à compter de la première parution de l'avis d'appel d'offres national dans la presse nationale en langue nationale et en langue française ou Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Publics (BOMOP).
- La date de dépôt des offres est fixée au dernier jour de la durée de la préparation des offres avant 11H00.
- La date d'ouverture technique et financière aura lieu à la date de dépôt des offres à 11H00.
- Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal la date retenue pour la remise des offres et l'ouverture des plis sera le premier jour ouvrable qui suit.
- Les offres resteront valides pendant une période équivalente à la durée de la préparation des offres augmentée de (90) jours à compter de la date du dépôt des offres.

N.B : Les soumissionnaires sont cordialement invitées à la séance d'ouverture candidature, technique et financière des plis au niveau de la direction des Equipements Publics de Chlef.

Eco Times du 14/01/2025

Anep N° 2516 001 061

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

DUALCEN DEFLA HAY 19 MARS AIN-DEFLA
N.I.F: 099044019079802

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC
EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N°03...../2025

La Direction de L'urbanisme, de l'architecture et de la construction de la Wilaya de Ain-Defla, lance un Avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales pour le Projet : La réalisation des travaux VRD primaires et secondaires des logements publics à travers la wilaya dans le cadre du titre « Etude , suivi et réalisation des travaux de VRD primaires et secondaires des logements publics à travers la wilaya » Répartie en Huit (08) Lots séparés Suivants :

COMMUNES	SITES	LOTS
Ain Defla	(300+100) LPL	Aménagement extérieur + Voirie + Assainissement + AEP + Eclairage public
	48/305 Logts LV	Aménagement extérieur + Voirie + Eclairage Public
Arib	100 LPL (POS N°05)	Aménagement extérieur + Voirie + Assainissement + Eclairage public
Khemis Miliana	432/1250 Logts LV	Aménagement extérieur (Achèvement)
Ain Beniane	100 LPL (Hay El Ouroud)	Aménagement extérieur + Voirie + Assainissement + AEP + Eclairage public
El Houcinia	50 LPL	Assainissement + AEP + Voirie
El Ataf	(120 + 40) LPL Sidi Bouabida	Aménagement extérieur + Voirie + Assainissement + Eclairage public
Ain Beniane	100 LPL (Hay Louz)	AEP (Réservé aux micro entreprises)

NB : Le soumissionnaire peut soumissionner pour un ou plusieurs lots et il sera retenu pour un (01) ou deux (02) lots au maximum seul Lot selon l'ordre d'affichage des lots suscités (A condition que les moyens humains et moyens matériel seront comptabilisés pour chaque lot a part)

Distigué aux Entreprises et micro entreprises ayant les Capacités Professionnels, Capacités techniques et Capacités financiers mentionné à l'article 02 du cahier des charges
Et Intéressés par le présent appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales, peuvent retirer le cahier des charges auprès de la direction de l'urbanisme de l'architecture et de la construction, service administration et moyens sise au boulevard 19 Mars Ain-Defla dès l'apparition du présent avis dans le BOMOP ou les quotidiens nationaux, à titre gratuit.

Les soumissionnaires intéressés par le présent avis d'appel d'offre peuvent présenter leur dossier dans une seule offre qui contiendra Trois (03) enveloppes ; dossier de candidature, offre technique et offre financière comportant les pièces désigner dans le cahier des charges -selon l'article N°07-

Les offres doivent comporter un « dossier de candidature », « l'offre technique » et « l'offre financière » ; Le dossier de candidature , l'offre technique et l'offre financière » sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique » et « offre financière », selon le cas. Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention :

« A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »
Appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales N°03...../2025.
Titre : « Etude , suivi et réalisation des travaux de VRD primaires et secondaires des logements publics à travers la wilaya »
Projet : La réalisation des travaux VRD primaires et secondaires des logements publics à travers la wilaya
Sites : Communes : Lots :
A Monsieur le chargé de gestion de la direction de l'urbanisme de l'architecture et de la construction de la Wilaya de Ain Defla, Boulevard 19 mars Ain Defla.

La durée de préparation des offres est fixée à Dix (10) Jours à compter de la date de la première publication de l'avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales dans le Bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) ou la presse.

Le jour de dépôt des offres correspond au dernier jour de la durée de préparation des offres.
Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant

L'heure limite de dépôt des offres est fixée avant Douze (12h00) heures.
Les soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant une dure égale à la durée de la préparation des offres augmentée de 90 jours à compter de la date de dépôt des offres.

Les soumissionnaires sont invitées à assister à l'ouverture des plis publics qui aura lieu à 12h.00mn au siège de la direction de l'urbanisme et de la construction de Ain Defla le dernier jour correspondant à la date de dépôt des offres.

La direction de l'urbanisme de l'architecture et de la construction de la Wilaya de Ain Defla

Eco Times du 14/01/2025

Anep N° 2516 001 046

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE TIPAZA
DAIRA DE DAMOUS
COMMUNE DE BENI-MILEUK
NIF: 0985.42.41.9587004

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N° :03 /2025

Le Président de l'Assemblée Populaire Communale de Beni-Mileuk, wilaya de Tipaza, lance un avis d'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales pour le projet suivant :

Aménagement et revêtement avec contrôle de qualité pour :

Lot N°01: Aménagement et revêtement avec contrôle de qualité des Accès Baineit Douar Bouhliou sur 1,2 km « Lot Aménagement et revêtement »

Lot N°02: Aménagement et revêtement avec contrôle de qualité des Accès reliant Cw3 Et Douar Ouakli sur 1,5 km « Lot Aménagement et revêtement »

Lot N°03: Aménagement et revêtement avec contrôle de qualité des Accès Seriak ET Behri Douar Sidi Zoura sur 1,2 km « Lot Aménagement et revêtement »

Lot N°04: Aménagement et revêtement avec contrôle de qualité des Accès Chris Et Beni Mileuk Centre sur 1 km « Lot Aménagement et revêtement »

Les entreprises intéressées par le présent avis d'appel d'offres et disposant d'un certificat de qualification et classification professionnelle dans le secteur «travaux publics en activité principale catégorie III et plus, Toute offre dépassant le délai de réalisation estimé de : trois (03) mois sera exclue» peuvent retirer les cahiers des charges auprès du Service Technique de l'APC contre paiement de la somme de (8.000,00 DA) auprès du trésorier inter communal de la Daira de Damous présentant le prix de la documentation pour chaque cahier de charge.

La date limite de dépôt des offres est fixée à 10 jours à compter de la première apparition de l'appel d'offre sur les journaux ou BOMOP à 13 h30, Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière.

A. Le Dossier de candidature contient:

1. Déclaration de candidature remplie, datée, paraphé et signée.
2. Déclaration de probité remplie, datée, paraphé et signée.
3. Statut éventuel de l'entreprise (cas d'une SARL, EURL, SNC, etc.),
4. Attestation de compte social.
5. Références professionnelles fournies par les maîtres de l'ouvrage antérieurs pour des travaux similaires réalisés.
6. Extrait de rôles de l'année en cours
7. Attestation de mise à jour CNAS - CASNOS - CACOBATH
8. Cahiers des prescriptions spéciales et particulières (CPS et CPP) signée, datée et paraphée
9. L'instruction aux soumissionnaires qui doit être signée, datée et paraphée,
10. Registre de commerce électronique
11. Casier judiciaire du soumissionnaire datant de moins de 03 mois
12. Copie de la Carte d'immatriculation Fiscale (NIF),
13. Certificat de qualification et classification professionnelle catégorie III et plus travaux publics en activité principale.
14. Liste des moyens humains approuvés par les services CNAS,
15. Liste des moyens matériels dûment justifiée (cartes grises avec contrats d'assurance en cours de validité, factures d'achat, contrat de location).
16. Bilans Financiers des 02 dernières Années,
17. Documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise,

B. L'offre technique contient:

1. Déclaration à souscrire remplie, datée, paraphé et signée
2. Mémoire technique justificatif remplie, datée, paraphé et signée.
3. Tout document permettant d'évaluer l'offre technique.
4. Le cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite « Lu et accepté ».

C. L'offre financière contient:

1. Lettre de Soumission remplie, datée, paraphé et signée
2. Bordereau des prix unitaires remplie, datée, paraphé et signée
3. Devis quantitatif et estimatif remplie, datée, paraphé et signée
4. La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) remplie, datée et signée.

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offre ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique » ou « offre financière », selon le cas. Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetées et anonyme, comportant la mention « à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres - appel d'offres n° :03/2025 l'objet de l'appel d'offres » et déposées au niveau du Service Technique L'APC Beni-Mileuk.

Les entreprises resteront engagées par leurs offres pendant une période de Quatre Vingt Dix jours (90) + période de préparation des offres ce compter de la date d'ouverture des plis.

L'ouverture des plis se fera le dernier jour de la date de dépôt des offres à 13 h 30 heures à l'adresse suivante : Siège de L'APC Beni-Mileuk, daira de Damous Wilaya De Tipaz, Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, l'ouverture des plis est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les Soumissionnaires Sont Invités à y Assister.

NB:

- Les offres doivent être obligatoirement accompagnées des documents du présent cahier des charges.
- Tout soumissionnaire a le droit de participer à un ou plusieurs lots, et chaque lot sera attribué au soumissionnaire pré-qualifié qui présente l'offre le moins disant.
- Si une entreprise jugée après l'évaluation des offres qu'elle a présenté plusieurs offres moins disantes dans plusieurs lots, et avec les mêmes moyens humains et matériels le lot pour lesquelles l'entreprise offert l'offre le plus élevé sera attribuer à cette dernière suivant le classement des lots, et les autres lots seront attribués aux autres entreprises qualifiées de la même manière pour tous les lots le premier, puis le premier.

NB : Les pièces accompagnant les soumissions doivent être lisibles, au cours de validité.

Eco Times du 14/01/2025

Anep N° 2516 000 989



Salya.com
COMMUNICATION EDITION & PUBLICITÉ



WWW.SALYA-DZ.COM

AVEC NOUS
VOUS ÊTES
LES
MEILLEURS

*Notre art
Votre chef-d'œuvre*

**NOTRE MÉTIER : FAIRE DE
VOTRE PARTICIPATION AUX
FOIRES & EXPOSITIONS, UNE
GRANDE RÉUSSITE**

Nous nous occupons de :

- La Fabrication de stand pour foires et expositions ;
- L'Aménagement de stands sur mesure, location de mobilier, montage et installation ;
- La Réalisation de vos différents supports de communication (print, virtuels, audio-visuel) ;
- Relations presse et publicité ;

POUR NOUS CONTACTER ET DEMANDER UN DEVIS
APPELEZ SIMPLEMENT LE 07.97.34.52.03

EMAIL: SALYACODZ@GMAIL.COM